

2020, une année à proscrire

2021, l'année de tous les espoirs. Quoique...

www.libe.ma

Meilleurs vœux

Libération

Directeur de Publication et de la Rédaction : Mohamed Benarbia

Prix: 4 DH

N°: 9206

Du Vendredi 1^{er} au Dimanche 3 Janvier 2021



Les Etats-Unis reconnaissent la souveraineté du Maroc sur son Sahara

S.M le Roi a eu jeudi 10 décembre un entretien téléphonique avec Donald Trump, président des Etats-Unis.

Au cours de cet entretien, le président Trump a informé S.M le Roi de la promulgation d'un décret présidentiel, avec ce que cet acte comporte comme force juridique et politique indéniable et à effet immédiat, portant sur la décision des Etats-Unis d'Amérique de reconnaître, pour la première fois de leur histoire, la pleine souveraineté du Royaume sur l'ensemble du Sahara marocain.

Dans ce cadre, et à titre de première concrétisation de leur initiative souveraine de haute importance, les Etats-Unis ont décidé l'ouverture d'un consulat à Dakhla, à vocation essentiellement économique, en vue d'encourager les investissements américains et la contribution au développement économique et social, au profit notamment des habitants des provinces du Sud.

A cette occasion, le Souverain a exprimé, en son nom et au nom de l'ensemble du peuple marocain, au président américain sa profonde



gratitude aux Etats-Unis pour cette prise de position historique.

Au cours du même entretien, Sa Majesté le

Roi et le président américain ont échangé sur la situation actuelle dans la région du Moyen-Orient.



L'annonce historique de Donald Trump

Le 10 décembre 2020, Donald Trump annonce que le Maroc s'engage à normaliser ses relations avec Israël, comme l'avaient déjà fait trois autres pays du monde arabe : le Soudan, Bahreïn et les Emirats arabes unis.

Dans la foulée, le président américain annonce la reconnaissance par les Etats-Unis de la souveraineté du Maroc sur le Sahara.

Les cartes ont ainsi bougé fortement en faveur de notre cause nationale.

S.M le Roi réitère la position du Maroc au sujet de la question palestinienne et d'Al Qods

Sa Majesté le Roi Mohammed VI a adressé un message à Mahmoud Abbas Abou Mazen, président de l'Etat de Palestine, dans lequel le Souverain a réitéré la position constante du Maroc au sujet de la question palestinienne, et son engagement permanent et continu pour la défense des droits légitimes du peuple palestinien.

En sa qualité de Président du Comité Al-Qods, émanant de l'Organisation de la coopération islamique, S.M le Roi a réaffirmé qu'il ne ménagera aucun effort pour la préservation de l'identité historique et ancestrale de la ville sainte, en tant que terre de cohabitation entre les religions monothéistes ainsi que son cachet musulman.

Sa Majesté le Roi a également affirmé que le Maroc place toujours la cause palestinienne au même rang que la question du Sahara marocain et que l'action du Maroc en vue de consacrer sa marocanité ne se fera jamais, ni aujourd'hui ni dans l'avenir, au détriment de la lutte du peuple palestinien pour recouvrer ses droits légitimes.



Entretien téléphonique entre S.M le Roi et le Premier ministre israélien

Au cours de l'entretien téléphonique qu'il a eu vendredi 25 décembre avec le Premier ministre israélien, Benjamin Netanyahu, Sa Majesté le Roi a rappelé les liens forts et particuliers entre la communauté juive originaire du Maroc et la Monarchie marocaine.

Le Souverain a, également, réitéré la position cohérente, constante et qui demeure inchangée du Royaume du Maroc

au sujet de la question palestinienne ainsi que le rôle pionnier du Royaume pour la promotion de la paix et de la stabilité au Moyen-Orient.

C'est dans ce contexte que Sa Majesté le Roi s'est félicité de la réactivation des mécanismes de coopération entre le Royaume du Maroc et l'Etat d'Israël, et de la reprise des contacts réguliers, dans le cadre de relations diplomatiques pacifiques et amicales.



Ouverture d'une ère nouvelle dans les relations entre le Maroc et Israël



La visite au Maroc mardi 22 décembre de la délégation américano-israélienne de haut niveau a été sanctionnée par une Déclaration conjointe qui a mis l'accent sur l'ouverture d'une ère nouvelle dans les relations entre le Royaume du Maroc et l'Etat d'Israël.

Dans la même Déclaration, les trois pays rappellent l'échange de vues qui a eu lieu durant ledit entretien entre Sa Majesté le Roi Mohammed VI et le pré-

sident Trump à propos de la situation actuelle au Moyen-Orient, au cours duquel Sa Majesté le Roi a réitéré la position cohérente, constante et inchangée du Royaume du Maroc sur la question palestinienne, ainsi que la position exprimée sur l'importance de préserver le statut spécial de la ville sacrée de Jérusalem pour les trois religions monothéistes, pour Sa Majesté le Roi, en sa qualité de Président du Comité Al-Qods.

El Guerguarat fait bouger les lignes

L'intervention réussie et décisive des Forces armées Royales (FAR), le 13 novembre dernier au passage d'El Guerguarat, sur Hautes instructions de SM le Roi Mohammed VI, Chef suprême et Chef d'état-major général des Forces armées Royales a été saluée par plus de 75 pays.

La réouverture du passage d'El Guerguarat, bloqué par les nervis du Polisario, aux mouvements civil et commercial a été louée par la communauté internationale alors qu'aucun pays au monde n'a appuyé les actions déstabilisatrices des séparatistes, à l'exception de l'Algérie voisine qui a mobilisé des médias officiels pour diffuser de fausses informations sur la situation au Sahara marocain, dans le cadre d'une campagne systématique d'intox et de dénigrement.

S'agissant des perspectives de la question de notre intégrité territoriale, le Maroc poursuivra son engagement vis-à-vis des efforts du Secrétaire général des Nations unies visant à relancer le processus politique, sur la base des critères adoptés par le Conseil de sécurité dans sa résolution n° 2.548.





2020, l'année des médias en ligne

Post Scriptum

Par Ahmed Saaidi

L'année 2020 est marquée par l'épidémie du coronavirus qui a porté un coup dur à la presse papier et au marché publicitaire et a eu un impact conséquent sur la consommation des médias. Confinement oblige, l'attention a été tournée vers les éditeurs de contenu numérique.

Le besoin en informations sur la Covid-19 conjugué à l'impossibilité de se déplacer et à la fermeture des points de vente a favorisé la transition vers le digital et la fréquentation des supports numériques offrant l'opportunité, aux patrons de la presse, de convertir les larges audiences en nouveaux abonnés.

Au Maroc, plusieurs médias se sont convertis et ont offert, en plus de leur édition en papier, une version électronique en essai gratuit pendant la période de confinement et qui a suscité l'engouement du public.

Aujourd'hui avec la reprise des impressions papiers, le défi serait d'installer une nouvelle habitude d'achat des contenus digitaux et de le faire sans brusquer les consommateurs. Ainsi, plusieurs médias « traditionnels » cherchent à se réinventer en proposant des offres d'abonnement sur leurs plateformes en ligne.

Certains médias ont déjà commencé en fusionnant leurs services en ligne et l'abonnement à leurs supports et en réduisant le nombre de leurs contenus accessibles gratuitement sur Internet. Ces médias emboîtent le pas à d'autres qui ont entamé le processus avant la crise sanitaire à l'exemple de Telquel (2018). D'autres portails d'information devront suivre.

Toutefois, l'adoption du modèle payant



favorise une fidélisation des audiences en leur proposant entre autres des contenus fiables et de qualité. Les médias en ligne se retrouvent dans l'obligation de vérifier les informations diffusées sur leur support digital et d'éviter les articles attrape clics.

Aussi, cet engouement vers les médias en ligne est partagé par les internautes dans le monde. En France, Le Monde a collecté 95.000 abonnés, 50.000 en plus pour Mediapart, 35.000 pour Le Figaro.

D'après le site Mind News, les trois médias ont ainsi vu leur taux d'abonnement progresser respectivement de 42%, 29% et 27% en l'espace de six mois. Le Point a également bénéficié d'une hausse de 42% avec 30.000 abonnés numériques en totalité, Courrier International monte de 50% avec 54.000 abonnés tandis que Le Parisien et

L'OBS affichent une progression de 46 et 43%. Aux Etats-Unis, le Digital News Report 2020, rapport annuel du Reuters Institute, relève une hausse de 73% du trafic sur les sites d'information en ligne et via les réseaux sociaux, surtout pour les médias de référence.

Cette hausse est constatée également en Grande-Bretagne. Par exemple, le site de la BBC a enregistré 70 millions de visiteurs uniques au début du confinement, un record pour les audiences britanniques.

La pandémie aura permis de prouver l'importance d'une information quels que soient les supports de sa diffusion. Reste aux médias de renforcer la conquête des audiences sur Internet à travers de nouveaux formats (podcasts, newsletters, etc).

MAP

Fake news, l'autre pandémie de 2020 !

A tout un chacun sa pandémie. Si le nouveau coronavirus était, à tous les égards, la "problématique" phare de l'année 2020, d'autres soucis demeurent non moins importants... les fake news. Et pas seulement celles relatives à la Covid-19!

Du côté du monde de l'information, notamment les réseaux sociaux, l'année 2020 était singulière. Fausses nouvelles, spéculations, théories du complot, falsification de documents... en furent les maîtres-mots. Un phénomène que l'OMS a appelé "infodémie", le virus des Fake news.

Il va sans dire que l'apparition du Coronavirus dès le début de l'année a été accompagnée d'une vague de désinformation qui s'est propagée plus rapidement que le virus lui-même, donnant ainsi à cette épidémie une dimension "trans-santitaire".

En effet, plusieurs contenus erronés et parfois même dangereux ont circulé, à toute vitesse,

sur la toile et sur les applications de messagerie privée induisant en erreur des citoyens perturbés et encore dans le flou. Parallèlement, les médias ont dû s'acquiescer du rôle qu'est le leur, celui d'extirper les fake news et de les détruire. Un devoir de "fact-checking" que la MAP a su bien assumer.

Dans ce sens, l'Agence marocaine de presse a lancé, en mars dernier, le site Internet "mapanticorona.map.ma" dédié à la publication de l'ensemble des informations vérifiées et crédibles liées à la pandémie, dans le but de tenir l'opinion publique informée des développements concernant la Covid-19 et surtout, contrecarrer les fausses informations véhiculées à ce sujet.

La mise en place de ce site d'information et de nouveaux formats de dépêches, à savoir "Le Vrai du Faux" et "Décodage" est venue s'ajouter au service "SOSFakeNews" de la MAP qui, jusque-là, n'a jamais été autant sollicité. Ce service a

permis de réfuter un nombre considérable de fausses informations relatives à l'occurrence à la nature du virus, aux remèdes fait maison, aux symptômes, au traitement, au confinement, ... parfois même aux décisions et documents infondés du gouvernement.

Et même après la lueur d'espoir suscitée par le vaccin anti-Covid-19, ce flux d'intox ne s'est pas éteint. Puces électroniques dans l'injection, vaccination obligatoire, effets indésirables dangereux, ... les "infos" contre le vaccin se sont multipliées sur la toile marocaine.

En plus du "fact-checking" des médias, les géants du web (Facebook, Twitter et Google) ont décidé de s'attaquer à leur tour aux contenus anti-vaccin et dissuasifs qui peuvent mettre la vie des autres en danger. Leur propre "vaccin digital" anti-infodémie.

Dans un autre registre, l'intervention pacifique des Forces armées Royales (FAR) pour libérer et sécuriser la zone tam-

pon d'El Guergarat a donné lieu à une machine de propagande du "Polisario" et de ses alliés. Un florilège de foutaises et d'actes imaginaires visant à dissuader l'opinion publique. Une tentative vaine de manipulation que la MAP a contre-attaquée avec des preuves à l'appui.

Il s'agit de fausses images et de montages truqués de bombardements et de tirs de missile qui ont eu lieu dans d'autres pays et que les séparatistes s'attribuent comme attaques contre les FAR. Face à ces bêtises, les médias marocains ont révélé les vraies vérités et fait rentrer les milices du "Polisario" dans un cercle d'absurde, dont ils n'ont jamais su sortir.

Ceci dit, le phénomène des fake news n'est évidemment pas nouveau, mais la désinformation sur les réseaux sociaux, entre autres, est passée à la vitesse supérieure en 2020. Une année pas comme les autres et ce, à tous les niveaux.

Par Imane Boussaid

Une année de chien

A 2020, une année à marquer d'une pierre noire ? Anus horribilis pour user jusqu'à la corde cette locution latine forgée de toutes pièces par la Reine Elisabeth, l'année qui a tiré sa révérence ne laissera, en effet, nul beau souvenir dans nos mémoires ni dans nos vies dont elle a fauché des dizaines de milliers.

Entamée dans le malheur, elle n'a fait que le répandre à l'infini depuis le jour où la Covid-19 s'est invitée dans notre quotidien pour le cloîtrer dans une peur qui ne s'est pas estompée malgré l'annonce de la découverte d'un vaccin qui a accompagné les jours finissants d'une année dont il n'y a pas eu beaucoup de semblables dans l'histoire. Des jours qui furent péniblement tristes et que nous avons été obligés de passer enfermés à double tour chez nous, privés de nos familles et de nos amis et collègues que nous ne pouvions plus voir que de loin et auxquels nous ne pouvions même plus serrer la main de peur de perdre la vie. Une vie de chien où comme dans la chanson de Brel, nous ne pouvions plus bouger que du lit à la fenêtre, puis du lit au fauteuil et puis du lit au lit et de ne sortir que masqués pour faire les incontournables emplettes sans lesquelles la faim nous aurait sûrement terrassés bien avant que le coronavirus ne s'empare de nos poumons pour en faire de la charpie.

Il l'a d'ailleurs fait de tout, y compris de nos économies et de l'économie de notre pays qui avait entamé l'année en grande réforme pour cause de sécheresse.

L'état d'urgence sanitaire déclaré le 20 mars dernier, la restriction de la circulation et la fermeture des frontières n'ont fait qu'aggraver la situation. Quarante-vingt dix jours de confinement ont été, en effet, amplement suffisants pour mettre tous les signaux au rouge et laisser des séquelles si profondes qu'il faudra du temps, beaucoup de temps, pour sortir de l'ornière.

Bonne année quand même !

Malgré la suspension de l'impression,
les journalistes sont toujours sur le terrain et l'accès
est gratuit à la presse citoyenne

La presse nationale aux premiers
rangs sur tous les fronts

Sur le web ou en kiosques

Votre soutien, Notre avenir

La presse professionnelle,
antivirus contre l'infox



L'omniprésence éclairée de l'USFP

La plateforme événement

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachgar, a élaboré une «Plateforme d'orientation pour l'encadrement du dialogue itihadi concernant la conjoncture actuelle», laquelle conjoncture est marquée notamment par la crise engendrée par la pandémie du Covid-19.

Dans ce document, le dirigeant itihadi a souligné que cette pandémie devrait être une opportunité pour le lancement d'un modèle de développement sur des bases saines.

«En tant que sociaux-démocrates, nous avons institué comme slogan du nouveau modèle de développement, et ce à l'issue de consultations et de réunions au sein d'un colloque international tenu en avril 2018 «Un Etat fort et juste et une société moderniste et solidaire». Aujourd'hui alors que notre pays est à l'épreuve, tout le monde prend conscience du sens d'un Etat fort et juste. Un Etat crédible qui veille à assumer ses responsabilités et à tenir ses engagements», a-t-il précisé.



Un mémorandum pour une réforme du système électoral

L'USFP est une force de proposition et d'initiative. Ainsi, dans le cadre des tractations concernant les prochaines échéances électorales, l'USFP a élaboré un mémorandum contenant les propositions du parti à propos de la réforme du système électoral, et ce dans le but de développer «l'opération électorale et de dépasser les dysfonctionnements qui ont marqué les différentes échéances, notamment ceux qui ont été enregistrés lors des élections communales de 2015 et législatives de 2016».

Ce mémorandum contient 44 propositions déclinées à travers dix axes. Et à travers ce document, l'USFP considère que les opérations électorales (législatives, régionales, communales et les élections professionnelles) représentent une phase cruciale pour l'émergence d'institutions représentatives à même de gérer la chose publique sur les plans national, régional et local.

L'USFP a proposé que l'inscription sur les listes électorales soit automatique pour tous les jeunes qui atteindront l'âge de 18 ans en 2021.

Le parti de la Rose a défendu l'idée d'élargissement de la représentation des femmes et des jeunes en adoptant des mécanismes appropriés pour la mise en place des listes régionales en fonction du nombre d'électeurs dans chaque région, avec une augmentation de 30 sièges pour les femmes de moins de 40 ans et l'adoption de listes égales parmi les femmes et les jeunes de manière ordonnée, ainsi que la généralisation de la liste complémentaire à l'ensemble de la commune au lieu de la concentrer dans l'une des circonscriptions électorales, tout en demandant à mettre fin au cumul des responsabilités représentatives.

Dans son mémorandum, l'USFP a réitéré sa demande de tenir les élections communales, régionales et législatives durant une seule journée et le calcul du coefficient électoral sur la base des voix exprimées au cours de l'opération électorale, y compris les voix annulées.

Le droit à la vie

«Notre seuil aujourd'hui pour ce qui est du projet de Code pénal est soit l'annulation de la sanction de la peine de mort et la consolidation des droits et des libertés, soit de ne s'engager dans aucun projet ne stipulant pas cela».

Cet engagement a été annoncé par le Premier secrétaire de l'USFP lors de l'entrevue accordée en juillet 2020 à une délégation de la Coalition marocaine contre la peine de mort, présidée par Maître Abderrahim El Jamai.

Driss Lachgar a estimé que la requête d'annulation de la peine de mort doit unifier tous les militants des droits de l'Homme. Cette action fait partie intégrante de la bataille de la modernité, de la démocratie, des valeurs et de l'égalité. Le droit à la vie.

Le Premier secrétaire a rappelé que l'on a grand besoin aujourd'hui d'un large front pour l'édification d'un Maroc des droits de l'Homme. Et d'ajouter que l'USFP, avec ses organes et ses deux Groupes parlementaires, soutient la revendication de la Coalition, et met au service de celle-ci tous ses moyens logistiques.



Driss Lachguar : *Le Maroc n'acceptera aucune provocation portant atteinte à son intégrité territoriale*

«Le Maroc n'acceptera aucune provocation portant atteinte à son intégrité territoriale», a assuré le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, après l'intervention des Forces Armées Royales à El Guerguarat en vue de mettre fin aux menaces et manœuvres des séparatistes et de leurs commanditaires. Il a souligné que les manœuvres dilatoires des séparatistes sont dues principalement aux acquis réalisés par le Maroc depuis les années 90 concernant la question du Sahara marocain tant au niveau africain qu'international et à l'adhésion de la communauté internationale à une solution politique et réaliste à ce conflit artificiel. Et de préciser que ces provocations ont pris, depuis le 21 octobre dernier, une autre dimension quand le Polisario a tenté d'imposer le fait accompli en envoyant, avec l'assentiment du régime algérien, des coupeurs de route pour bloquer le passage vital d'El Guerguarat reliant le Maroc à la Mauritanie et aux autres pays de l'Afrique de l'Ouest et s'y installer définitivement.

Par ailleurs, le dirigeant socialiste a adressé une lettre aux membres du Conseil de l'Internationale socialiste dans laquelle il a souligné que «l'insistance du Front Polisario à faire obstacle à la circulation des personnes et des biens au niveau du passage d'El Guerguarat vise principalement à :

1- Etouffer l'économie locale, en particulier celles de la Mauritanie et de l'Afrique de l'Ouest, que ce soit en termes de matières importées ou

exportées,

2- Isoler le Maroc de son voisinage mauritanien et de sa profondeur africaine,

3- Compenser l'incapacité de l'Algérie à influencer les dossiers libyen et malien, et essayer d'utiliser la carte du conflit du Sahara pour couvrir son échec dans d'autres régions. En effet, nous n'avons plus besoin de démontrer que le Front Polisario ne peut bouger, et encore moins tirer une balle, sans le feu vert de son pays hôte, l'Algérie,

4- Tenter de renvoyer le dossier du Sahara à l'Union africaine, après que cette dernière a décidé au Sommet de Nouakchott (2018) que les Nations unies sont le seul cadre habilité à traiter la question du Sahara,

5- Faire pression sur l'Espagne, dont la flotte de bateaux qui pêchent dans les eaux mauritaniennes, décharge sa cargaison dans le port de Nouakchott et la transporte vers l'Espagne par voie terrestre jusqu'à Tanger, via le passage d'El Guerguarat,

6- Exploiter le contexte des élections présidentielles américaines pour tenter d'imposer son point de vue sur le dossier du Sahara à la nouvelle administration, contrairement à ce qui est énoncé dans les résolutions des Nations unies,

7- Changer la référence au conflit, telle qu'elle a été décrite dans les résolutions du Conseil de sécurité, d'un conflit régional à un conflit bilatéral.»



Driss Lachguar salue la mémoire d'un homme si exceptionnel

A l'occasion du Quarantième jour de la disparition de Si Abderrahmane El Youssoufi, Driss Lachguar a tenu à rendre un vibrant hommage à ce militant qui était l'un des fondateurs du mouvement itihadi.

«Tout un chacun doit se représenter en lui l'une des multiples facettes qu'il a incarnées pendant de longues décennies en tant que militant, leader, dirigeant et homme d'Etat... Ou en tant qu'Homme tout court. Autant d'étapes qui ont jalonné le parcours exceptionnel d'un homme si exceptionnel et qui, par là même, ont marqué l'histoire de tout un pays», a souligné le dirigeant socialiste dans une tribune écrite en juillet dernier, tout en promettant d'organiser un colloque international auquel «nous invitons tous ses camarades et ses amis pour évoquer les multiples dimensions de cette personnalité exceptionnelle, exprimer notre fidélité à sa mémoire et enrichir les connaissances des générations futures concernant l'histoire moderne de leur pays».

Le soutien de l'USFP à la cause palestinienne, historique et de principe

Le Premier secrétaire de l'USFP, Driss Lachguar, a, maintes fois, réitéré le soutien historique et de principe de l'USFP à la cause palestinienne. A titre d'exemple, lors d'une rencontre avec des délégations de l'Association marocaine de soutien à la lutte palestinienne (AMSLP) et du Groupe d'action nationale pour la Palestine (GANP) en septembre dernier, Driss Lachguar a souligné l'importance de la position constante du Maroc, Roi, gouvernement et peuple, qui a toujours plaidé pour les droits légitimes du peuple palestinien, soulignant que le Royaume ne s'est jamais soumis à une quelconque pression et reste attaché à la cause palestinienne en tant que question nationale.

Et lors du dernier Conseil national du parti tenu en décembre 2020, le dirigeant itihadi a salué l'attachement de S.M le Roi Mohammed VI à la paix et à la défense des causes justes, à leur tête la cause palestinienne, soulignant que l'USFP a toujours considéré que la question palestinienne est une cause nationale au même titre que celle de l'intégrité territoriale du Maroc.

«Personne ne doit aujourd'hui surenchérir de quelque manière que ce soit à l'encontre de l'USFP pour ce qui est de la défense du droit inaliénable du peuple palestinien à un Etat indépendant avec Al-Qods comme capitale», a-t-il martelé, tout en rappelant à ces surenchérisseurs démagogues le rôle joué par l'un des dirigeants historiques de l'USFP, en l'occurrence Omar Benjelloun dans la défense de la cause palestinienne en créant la revue « Palestine ».



La Chambre des représentants sur tous les fronts



La pandémie du coronavirus qui fait rage aux quatre coins du monde a rythmé l'agenda des différentes sessions parlementaires, à l'heure où l'état d'urgence sanitaire favorise une mobilisation tout aussi exceptionnelle de l'institution législative. Cette conjoncture très particulière n'a pas empêché la continuité du fonctionnement de la Chambre des représentants dont les composantes se sont engagées à assumer leurs rôles d'accompagnement et de contrôle au plus fort de la crise liée à la Covid-19.

Il faut dire que le bilan de la Chambre des représentants constitue une source de motivation pour davantage d'efforts visant l'instauration de la confiance en l'action parlementaire. Même si la loi de Finances s'est accaparé, comme d'habitude, la part du lion dans les travaux de la Chambre, la production législative était importante dans d'autres domaines. En effet, ledit bilan a été également marqué par l'approbation de textes relatifs au climat des affaires et à l'instauration de la confiance en l'économie nationale, notamment les projets de loi relatifs à la simplification des procédures et formalités administratives, au financement collaboratif, au partenariat public-privé (PPP), à la réforme des tribunaux financiers et à la Charte des services publics. On notera également les missions d'information menées par les commissions parlementaires permanentes, l'évaluation des politiques publiques et l'audition des présidents et directeurs d'établissements publics dans le cadre du suivi des finances publiques, ainsi que les fonctions de contrôle des commissions parlementaires permanentes et autres mécanismes pertinents, ayant abouti à des conclusions et recommandations qui serviront de base à l'élaboration de me-

sures visant à remédier aux dysfonctionnements, à améliorer les performances des établissements publics et à booster les initiatives législatives.

Une belle percée diplomatique en Amérique latine et aux Caraïbes

La Chambre des représentants joue un rôle important dans la diplomatie marocaine, aussi bien au niveau des relations multipartites qu'au niveau des relations bilatérales, avec plusieurs Parlements du monde et souhaite ardemment étendre sa percée à l'Amérique latine. C'est dans ce sens que la première Chambre a mis les bouchées doubles afin de baliser le terrain aux autres aspects au niveau de cette région du monde, notamment en favorisant une meilleure connaissance mutuelle et en multipliant les rencontres de coopération avec les Parlements d'Amérique Latine pour faire face aux défis communs à tous les niveaux.

Cette forte volonté de développer des relations bilatérales a été confirmée à plus d'une occasion, notamment lors de la signature d'un accord de dialogue parlementaire entre la Chambre des représentants du Royaume du Maroc et la Chambre des députés de la République du Chili. Le président de la Chambre des représentants a également reçu cette année l'ambassadeur de Cuba à Rabat, l'ambassadeur d'Argentine, ou encore l'ambassadeur de Cuba. Habib El Malki s'est également entretenu avec Mme Carmen Bautista Peláez, présidente du Groupe d'amitié Maroc-Mexique à la Chambre des députés du Mexique.

Toutes ces actions entreprises démontrent à quel point le Royaume du Maroc et

les pays de l'Amérique latine souhaitent ériger un puissant pont diplomatique qui contribuera à l'essor et au développement durable des deux parties.

Ouverture sur le monde universitaire

La Chambre des représentants a signé, fin janvier, une convention de partenariat et de coopération scientifique avec le ministère de l'Éducation nationale, de la Formation professionnelle, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique, le ministère délégué chargé de l'Enseignement supérieur et de la Recherche scientifique et les universités publiques afin de promouvoir la recherche scientifique en matière d'études parlementaires.

Cette convention quadripartite qui regroupe notamment les Universités Mohammed V, Hassan II, Sidi Mohamed Ben Abdellah, Cadi Ayyad, Mohammed 1er, Moulay Ismail, Abdelmalek Essaâdi, Ibn Tofaïl, Ibn Zohr, Chouaib Doukkali, Hassan 1er et l'Université Sultan Moulay Slimane, vise à encourager la recherche scientifique, la formation des étudiants chercheurs ainsi que la mise à disposition de compétences en vue de prodiguer des consultations relatives à l'action parlementaire.

Dans son intervention en l'occasion, le président de la Chambre des représentants a indiqué que cette convention de partenariat a pour objectif d'offrir des services scientifiques à la Chambre des représentants, d'encourager la recherche en matière d'action parlementaire, d'organiser des rencontres et des conférences scientifiques, ainsi que des formations à la Chambre des représentants au profit des étudiants cher-

cheurs des cycles master et doctorat, en plus de l'enrichissement de la bibliothèque de cette institution.

Première institution législative à l'échelle africaine et arabe à intégrer l'AIPA

L'adhésion de la Chambre des représentants à l'Assemblée interparlementaire de l'ASEAN (AIPA) en tant que membre observateur, constitue un couronnement et un acquis important pour la diplomatie parlementaire. La Chambre des représentants est devenue, ainsi, la première institution législative à l'échelle africaine et arabe à intégrer cette organisation interparlementaire asiatique, grâce à son action régulière dans la région et à sa diplomatie parlementaire dynamique et sérieuse. «Amorçant une démarche nouvelle aux niveaux parlementaire et économique, le Maroc a lancé le chantier de la coopération Sud-Sud, qui s'est avéré fructueux», a relevé le président de cette institution législative nationale, Habib El Malki, ajoutant que la diplomatie parlementaire a adhéré à ce chantier en plaçant la coordination et la concertation avec les Parlements du Sud en tête de ses priorités.

Répondre aux exigences de la situation sanitaire

Les différentes composantes de la Chambre des représentants se sont mobilisées pour répondre aux exigences de la situation sanitaire en veillant à assumer ses rôles d'accompagnement, de contrôle et de questionnement. "La situation que nous vivons ne devrait en aucun cas impliquer une cessation pure et simple de nos activités",



avait affirmé l'institution législative dans un communiqué, début avril, rappelant que l'ensemble des composantes de la Chambre ont souligné l'importance particulière des travaux de l'institution législative en ces circonstances exceptionnelles, en termes notamment de communication avec l'opinion publique. Soucieuse d'agir en fonction des exigences de la situation sanitaire, la Chambre des représentants avait adopté, à l'unanimité, le projet de loi 25.20 édictant des mesures exceptionnelles au profit des employeurs affiliés à la CNSS et leurs salariés déclarés, affectés par les répercussions de la propagation du coronavirus. Le ministre du Travail, Mohamed Amekraz, s'était félicité de l'engagement des députés, majorité et opposition, à faire aboutir rapidement le texte de sorte à servir les intérêts supérieurs de la nation.

Consolider la dynamique de la diplomatie par l'adoption d'accords internationaux

La Chambre des représentants a récemment adopté à l'unanimité neuf accords internationaux s'inscrivant dans le cadre de la consolidation de la dynamique continue de la diplomatie marocaine.

Lors d'une séance plénière présidée par le président de la Chambre des représentants, la première Chambre a en effet adopté deux accords multilatéraux sur les médicaments et le domaine fiscal, ainsi que sept accords bilatéraux avec la Hongrie, la Jordanie, le Turkménistan, le Japon et le Royaume-Uni. Il s'agit du projet de loi 09.20 portant approbation du traité concernant la création de l'Agence africaine du médicament, adopté à Addis-Abeba en février 2019, du projet de loi 75.19 portant

approbation de la convention multilatérale pour la mise en œuvre des mesures relatives aux conventions fiscales pour prévenir l'érosion de la base d'imposition et le transfert de bénéfices, signé par le Maroc le 25 juin 2019. Il s'agit aussi du projet de loi 65.19 portant approbation de la convention de coopération dans le domaine militaire et technique entre le gouvernement du Maroc et le gouvernement de la Jordanie. S'y ajoutent le projet de loi 11.20 portant approbation de l'accord de coopération commerciale, économique, technique, scientifique et culturelle entre le Maroc et le Turkménistan, le projet de loi 33.20 portant approbation de la convention entre le Maroc et le Japon tendant à éviter la double imposition en matière d'impôts sur le revenu et à prévenir l'évasion et la fraude fiscales, de même que le projet de loi 34.20 portant approbation de l'accord entre le Maroc et le Japon sur la promotion et la protection de l'investissement. Il s'agit en outre du projet de loi 15.20 portant approbation de la convention sur le transfèrement des personnes condamnées entre le Maroc et la Hongrie, du projet de loi 37.20 portant approbation de l'accord établissant une association entre le Maroc et le Royaume-Uni, fait à Londres le 26 octobre 2019 et du projet de loi 14.20 portant approbation de la convention d'extradition entre le Maroc et la Hongrie.

Un nouveau portail pour renforcer la confiance dans l'institution parlementaire

La Chambre des représentants a lancé, en début d'année, son nouveau portail web, destiné à mettre en avant et à communiquer en cinq langues sur les actions

et les réalisations de l'institution législative. Dans son nouveau format, le site web disponible en langues arabe, amazighe, française, anglaise et espagnole répond à l'objectif d'adaptation au règlement intérieur de la Chambre basse prévoyant la diffusion des données relatives entre autres aux engagements du gouvernement, aux réponses aux questions écrites, aux questions des députés, aux motions en matière de législation et aux rapports consacrés aux sujets en examen par les commissions parlementaires.

Le portail vise aussi à faciliter la communication entre la Chambre des représentants et les citoyens, à fournir des services interactifs en leur permettant de commenter les projets et propositions de loi et en leur offrant des services à distance pour ce qui est des demandes de visite, de stage, d'accréditation pour les journalistes ou encore d'accès à la bibliothèque.

Liquidation du régime de retraite des parlementaires après des années de tentatives infructueuses

Après des années de polémiques et de tentatives infructueuses de réforme, la décision de mettre un terme au régime de retraite des parlementaires a été finalement prise. En effet, un accord a été obtenu sur la mise en application d'une série de mesures pour sa liquidation définitive à l'issue d'une réunion à la Chambre des représentants entre le président de celle-ci, Habib El Malki, et les présidents des groupes et du groupement parlemen-

taires, et ce en présence de responsables de la Caisse de dépôt et de gestion (CDG).

«Faisant suite au débat national sur les retraites des membres de la Chambre des représentants entre ses différentes composantes dans un esprit de réalisme afin de clore ce dossier, le président de la Chambre, la présidente et les présidents des groupes et du groupement parlementaires ont convenu d'entamer la mise en œuvre des mesures de liquidation définitive de ce régime de retraite, en coordination avec les organes de la Chambre, et d'élaborer un cadre juridique à cet effet», soulignait un communiqué de la première Chambre.

Membre observateur de la CISAP

La Chambre des représentants est devenue cette année membre observateur de la Commission interparlementaire de suivi de l'Alliance du Pacifique (CISAP), selon les termes d'un accord de coopération signé à Santiago du Chili.

"La Chambre des représentants du Royaume du Maroc est incorporée en tant que membre observateur invité à la CISAP et peut participer avec deux délégués aux sessions ordinaires et extraordinaires et activités associées de la Commission, conformément aux réglementations en vigueur et à la procédure prévue par l'article 430 du règlement intérieur de la CISAP", lit-on dans cet accord, paraphé par Habib El Malki, président de la Chambre des représentants, et Miguel Angel Calisto, président pro tempore de la CISAP.

Migrants, premières victimes de la crise liée à la Covid-19

L'année 2020 a été une année dure pour les migrants notamment les Subsahariens installés ou en transition au Maroc. Si les chiffres manquent sur le nombre des personnes affectées par le coronavirus au sein de la communauté des migrants, les effets néfastes indirects engendrés par la pandémie ont été plutôt palpables. Ainsi beaucoup d'entre eux se sont trouvés sans nourriture et sans argent pour payer le loyer à leurs bailleurs. Pis, les migrants actifs se sont trouvés exclus des mesures d'accompagnement gouvernementales destinées à préserver le pouvoir d'achat des salariés des entreprises en difficulté face à l'état d'urgence sanitaire lié à la pandémie de Covid-19. Leur seule source de survie a été les dons des personnes de bonne volonté qui veulent bien leur venir en aide.

Certains migrants ont été des victimes d'enfermement illégal comme c'était le cas des dizaines de candidats à la migration dont des femmes et des enfants qui ont été arrêtés et enfermés illégalement à Tarfaya, il y a près de 75 jours, dans des locaux qui ne relèvent pas de l'administration pénitentiaire. Les autorités ont justifié cet enfermement par le contexte de propagation de la Covid-19 et les mesures prises dans le cadre de l'urgence sanitaire. Le cas de ces migrants n'est pas isolé. D'autres personnes ont vécu le même calvaire à quelques kilomètres de ce site. Il s'agit de 50 migrants subsahariens qui ont été mis aux arrêts depuis le 20 mars dernier dans des conditions d'hygiène et d'alimentation jugées très difficiles.



Les mineurs marocains non-accompagnés toujours sujet de polémique

Les mineurs marocains non-accompagnés ont été, durant l'année 2020, l'objet d'une forte pression médiatique et politique qui a duré des mois, notamment après la dernière attaque à Paris dont l'auteur a été présenté comme un mineur isolé. Des contacts en haut lieu ont été établis entre Rabat et plusieurs capitales européennes afin d'engager des procédures d'expulsion de ces mineurs isolés vers leur pays d'origine, tout en garantissant leurs droits sociaux et juridiques. Un dossier qui perdure depuis plusieurs années vu sa complexité et les contraintes d'ordre juridique et pratique qu'il pose. En effet, ces retours doivent être volontaires et délibérés et prendre en compte l'intérêt supérieur de l'enfant. Ceci

d'autant plus que chaque cas doit être étudié distinctement des autres. Le retour de ces mineurs pose également la question du sort qui leur sera réservé une fois arrivés au Maroc vu qu'il n'y a pas de structures d'accueil adéquates et aptes à les accueillir. Du coup, la question de garantir l'intérêt supérieur de ces enfants se pose avec acuité. Mais la véritable contrainte demeure celle de l'identification de ces mineurs. En fait, Rabat a toujours refusé de les accueillir sans vérification de leurs identités. Et pour cause, beaucoup de mineurs algériens, tunisiens ou subsahariens ont été identifiés par certains pays européens comme Marocains et refoulés vers le Maroc sur la base de cette identification.

Réactivation des anciennes routes migratoires

L'année 2020 a été, par excellence, celle de réactivation des anciennes routes migratoires en Méditerranée occidentale. En effet, les candidats à la migration irrégulière vers l'Espagne arrivent désormais en très grande majorité du Sud du Maroc ou d'Algérie. Selon le HCR, 1.460 candidats sont arrivés entre juin et août 2020 (en plus des 2.555 arrivées de janvier à mai). Le mois de septembre a vu une nouvelle augmentation importante des arrivées avec plus de 2.000 personnes, ce qui porte le nombre total d'arrivées aux îles Canaries en 2020 à 6.116 personnes (au 27 septembre). Ce chif-

fre est six fois supérieur à celui de la même période en 2019. Un cinquième de ces personnes sont des femmes. Parfois, il y a eu des centaines d'arrivées dans une même journée, comme le 6 septembre qui a vu 140 arrivées en six bateaux, le 8 septembre avec 160 arrivées en sept bateaux et le 15 septembre avec 130 arrivées en dix bateaux. Aujourd'hui, les candidats marocains et algériens représentent 60% de l'ensemble des arrivées. Pourtant, les départs du Sud du Maroc ne sont pas la règle puisqu'il y a d'autres départs de plus en plus nombreux de la Mauritanie, du Sénégal et de la Gambie.





Des oasis en danger de disparition

L'année 2020 a été catastrophique pour les régions oasiennes marocaines. En effet, de sévères incendies se sont produits au cours de l'année 2020 détruisant des centaines d'hectares qui font partie des richesses naturelles du Maroc. Selon certains observateurs, il s'agit d'un phénomène nouveau et étrange qui s'est amplifié davantage durant ces dernières années et qui se poursuit jusqu'à présent.

Plusieurs facteurs directs et indirects expliquent en partie cette catastrophe naturelle. En effet, il y a le contexte de la sécheresse qui perdure depuis 2014 et qui a fortement affecté les ressources hydriques souterraines et superficielles de ces régions. Cette situation a fortement transformé près de 26.000 hectares en terres désertiques et

sèches, ce qui a impacté, en conséquence, l'hygrométrie de la région et créé des conditions idéales pour les départs de feu.

Des facteurs humains sont également derrière ces incendies. En effet, la négligence des parties concernées, à savoir le Fonds de développement agricole, l'émigration de la population oasienne et l'émergence de nouvelles alternatives agricoles comme la culture de la pastèque ont préparé les conditions nécessaires pour que ces oasis commencent à se consumer.

Greenpeace a déjà alerté l'année dernière sur le risque de disparition de ces oasis à cause du réchauffement climatique, de la hausse des températures et de leur impact sur les ressources en eau et, en conséquence, sur les activités agricoles spécifiques à ces zones.



2020, une année particulièrement chaude

Si vous avez senti que l'été dernier a été très chaud, vous n'avez pas tort puisque l'année 2020 est en passe de devenir l'une des trois années les plus chaudes jamais constatées. La décennie 2011-2020 sera aussi la plus chaude jamais observée et les six années écoulées depuis 2015 sont les plus chaudes, a révélé un rapport provisoire de l'Organisation météorologique mondiale (OMM) sur l'état du climat mondial en 2020.

Selon ce document, de janvier à octobre 2020, la température moyenne mondiale a été supérieure d'environ 1,2 °C à celle de la période de référence 1850-1900, utilisée comme approximation des niveaux préindustriels. L'évaluation de l'OMM place actuellement 2020 au deuxième rang des années les plus chaudes enregistrées à ce jour, après 2016 et devant 2019. La différence entre les trois années les plus chaudes est cependant faible et le classement établi par l'OMM pourrait changer une fois que des données seront disponi-

bles pour l'année entière.

La chaleur la plus remarquable a été observée en Asie du Nord, en particulier dans l'Arctique sibérien, où les températures ont été supérieures de plus de 5 °C à la moyenne. C'est fin juin que la chaleur sibérienne a été la plus forte. On a ainsi relevé 38,0 °C à Verkhoyansk le 20 de ce mois-ci, ce qui est provisoirement la température la plus élevée constatée au Nord du cercle arctique. La saison des incendies correspondante a été la plus active de ces 18 dernières années, selon les estimations des émissions de CO2 résultant des incendies.

A noter également que l'année 2020 a enregistré un nouveau record au niveau du réchauffement océanique et plus de 80% des océans ont subi une vague de chaleur lors de cette année.

Cette situation a de graves répercussions sur les écosystèmes marins, qui souffrent déjà de l'acidification des eaux due à l'absorption du dioxyde de carbone (CO2).



Les campagnes marocaines affectées par la sécheresse

L'année 2020 a été difficile pour la population rurale marocaine : chômage, perte de production agricole, mort de bétail... Des phénomènes qui ont été générés par la sécheresse et qui ont été amplifiés davantage par la crise liée à la Covid-19. En fait, des chiffres remontant à fin décembre 2019 ont démontré que le déficit pluviométrique a atteint 37,6% par rapport à la campagne 2018-2019 qui, pour rappel, s'est soldée par une production céréalière en forte baisse à 52 millions de quintaux ; un taux de remplissage des barrages à usage agricole de 47,6% au lieu de 60,2% une année plus tôt et une situation du couvert végétal de moyenne à faible dans la majorité des régions agricoles du Maroc.

Ce déficit pluviométrique a été amplifié par des températures inhabituellement élevées par rapport à la normale et qui ont fortement affecté les agriculteurs (chute des rendements, voire perte de production pour les semis précoces, ralentissement de la croissance des cultures entamées suite aux précipitations de fin janvier, maladies et attaques d'insectes, floraison avancée de l'arboriculture...)

Une situation qui s'est amplifiée davantage avec l'interdiction de commerce de bétail suite à la décision des autorités de fermer les souks et de rendre tout déplacement hors de la région quasi-impossible. La crise a fini par toucher tout le monde, les riches comme les pauvres, mais les plus affectés sont ceux qui n'ont pas l'habitude de vivre dans la pénurie ou la pauvreté. Les allocations accordées par l'État ont servi au moins à subvenir à quelques besoins et nécessités pas plus.

Economie



Le Maroc, hub de la coopération américaine avec l'Afrique

Après la décision de l'ouverture d'un consulat des Etats-Unis à Dakhla, qui permettra selon les analystes d'attirer davantage d'IDE, la signature de deux accords de coopération destinés à promouvoir les investissements au Maroc et en Afrique, a renforcé la position du Royaume en tant

que leader régional et poser les jalons d'un partenariat stratégique ambitieux pour booster les échanges commerciaux entre les Etats-Unis, le Maroc et le reste du continent africain.

Ces initiatives qui mobilisent un montant de 5 milliards de dollars visent des secteurs d'investissement prioritaires, avec

une prédilection pour les énergies renouvelables, la santé et le tourisme. Il s'agit notamment d'apporter un appui à des projets d'investissements identifiés par les deux pays, portant sur l'agriculture, l'accès au financement, le tourisme, l'infrastructure, les PME, la restructuration industrielle ainsi que l'innovation et les

nouvelles technologies.

L'ouverture de la toute première antenne de l'initiative Prosper Africa en Afrique du Nord a également renforcé cette coopération, dont l'objectif est d'accroître le commerce et les investissements bilatéraux entre les Etats-Unis et le Maroc et dans toute l'Afrique du Nord.

Veille économique en 2020 : *Le solide rempart face à la crise*

La veille économique au Maroc a constitué durant l'année 2020 un solide rempart face à un chaos économique et social.

Il n'a fallu, en effet, que quelques jours après la détection du premier cas atteint de ce virus (le 2 mars dernier) pour créer tout un Comité de veille économique (CVE) avec comme mission l'anticipation des répercussions de cette crise sanitaire sur l'économie nationale.

Ce comité a mené un suivi minutieux et rigoureux de l'évolution de la situation économique en vue d'identifier les mesures appropriées en termes d'accompagnement des secteurs touchés par cette crise.

Le 16 mars 2020, le CVE a tenu sa toute première réunion où un plan d'action de 3 mois a été lancé, annonçant plusieurs mesures, dont la suspension du paiement des charges sociales (cotisation CNSS) et la mise en place d'un moratoire pour le remboursement des crédits bancaires au profit des entreprises.

L'objectif était clair : Accompagner les entreprises et prendre en considération l'impact du ralentissement de l'activité économique sur les citoyens, les salariés et les ouvriers.



La BVC en 2020 *De fortes mesures pour accompagner la relance*

La Bourse de Casablanca a maintenu, en 2020, sa dynamique d'innovation, avec des mesures importantes à même d'accompagner la relance économique post-Covid, de répondre aux attentes à la fois des émetteurs et des investisseurs, mais aussi de rayonner à l'échelle du continent. Ainsi, cette année a été celle de l'entrée en application effective du nouveau règlement général de la Bourse de Casablanca, lui offrant ainsi davantage de flexibilité.

La mise en place de cette nouvelle version, venue en support à certaines initiatives de la feuille de route "Ambition 2021" de la Bourse de Casablanca, a pour objectif de répondre aux évolutions du marché en le modernisant et en facilitant l'accès des petites et moyennes entreprises (PME) au financement via le marché boursier.

En effet, les nouvelles dispositions prises confèrent à la place casablancaise plus de flexibilité dans la mise en place des outils nécessaires au développement du marché, ce qui permettra de s'adapter plus aisément aux attentes des émetteurs et des investisseurs nationaux et internationaux. Le règlement fixe les modalités d'admission et de séjour relatives à la nouvelle organisation avec un marché principal et un marché alternatif, dédié aux titres émis par les PME.

Fonds Mohammed VI d'investissement, fer de lance de la relance économique

Fer de lance de la relance économique, le Fonds Mohammed VI d'investissement, annoncé par SM le Roi Mohammed VI, se veut un outil de premier plan dans la promotion de l'investissement et le relèvement des capacités de l'économie nationale.

Adopté par le Conseil de gouvernement, le Fonds Mohammed VI d'investissement passe à la phase d'opérationnalisation ouvrant la voie à la concrétisation du plan de relance économique, avec comme objectifs: soutenir l'économie nationale, appuyer les secteurs

productifs, aider les entreprises à améliorer leur capacité d'investissement, en vue de créer la richesse, booster l'emploi et distribuer les revenus aux ménages.

"Ce fonds, doté d'une enveloppe totale de 45 MMDH, est appelé à contribuer au financement de grands projets d'investissement et à les accompagner au niveau national et territorial dans le cadre de partenariats avec le secteur privé", a relevé le fiscaliste et enseignant à l'Institut supérieur de commerce et d'administration des entreprises (ISCAE), Mohamed Rahj, dans une déclaration à la MAP.



Tanger Med appelé à dépasser la barre de 5,7 millions de conteneurs au 31 décembre 2020

L'activité conteneur du complexe portuaire Tanger Med devrait dépasser au 31 décembre 2020 la barre des 5,7 millions de conteneurs EVP (Equivalent vingt pieds) manutentionnés, soit une croissance de +18% par rapport à 2019.

Cette performance représente un trafic jamais atteint par les ports du bassin méditerranéen, a indiqué récemment l'Autorité portuaire de Tanger Med dans un communiqué, notant que le niveau de productivité a également battu des records cette année, la

barre de plus de 500.000 conteneurs manutentionnés par mois ayant été dépassée à 4 reprises à ce jour en 2020, avec un nouveau record établi durant le mois de novembre de 553.164 conteneurs EVP traités.

Concernant le tonnage réalisé, Tanger Med devrait finir l'année avec près de 80 millions de tonnes de marchandises traitées, soit une progression de +23% par rapport à 2019, et que le complexe portuaire traite à lui seul près de la moitié de l'ensemble du tonnage portuaire du Royaume du Maroc.

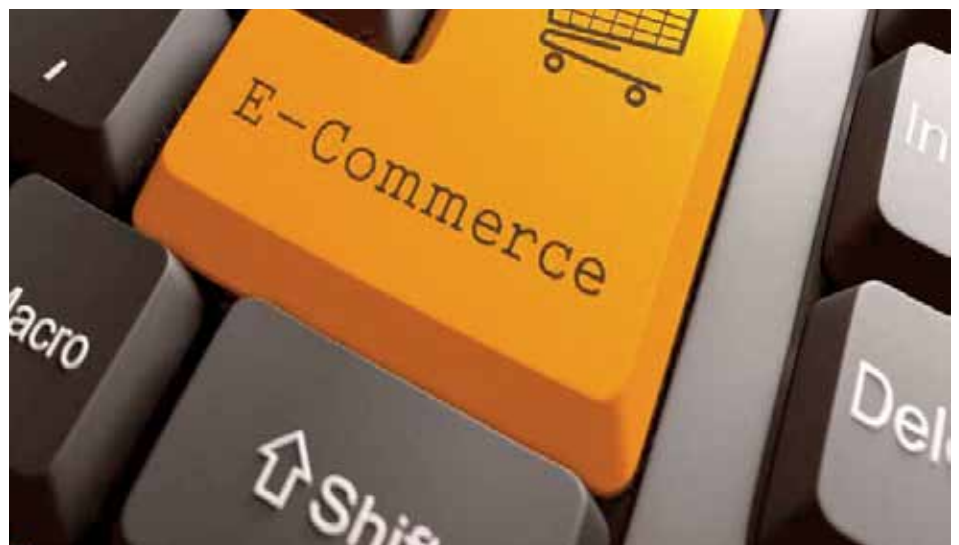
2020, l'année de tous les records pour l'e-commerce

L'e-commerce a tiré son épingle du jeu durant l'année 2020 qui a vu l'explosion des achats en ligne au grand bonheur des sites marchands, ayant su mettre à leur profit les mesures de confinement et les contraintes de distanciation sociale.

Le désir d'achat ne s'est pas éteint chez les e-shoppers qui ont trouvé refuge dans les sites d'e-commerce pour assouvir leurs divers besoins allant des plus basiques à l'achat des articles de luxe et des gadgets technologiques de dernier cri.

A en croire les chiffres du Centre monétique interbancaire (CMI), l'activité d'e-commerce battait des records au cours de cette année exceptionnelle qui tire à sa fin. "Les sites marchands et sites des facturiers affiliés au CMI ont réalisé 10 millions d'opérations de paiement en ligne via des cartes bancaires, marocaines et étrangères, pour un montant global de 4,3 milliards de dirhams durant la période des 9 premiers mois de 2020, en progression de 41,5% en nombre et 24% en montant par rapport à la même période de 2019", précise le CMI.

Cette croissance spectaculaire est soutenue par une connectivité plus large des Marocains.





Bourse de Casablanca 2020, une année de montagnes russes

La Bourse de Casablanca, à l'instar des places internationales, a connu une année agitée, durant laquelle le Masi a joué le yo-yo, affichant la correction la plus rapide de son histoire, mais aussi un rattrapage au-delà de toutes les prévisions.

C'est à partir de mars, avec l'annonce des premiers cas de contamination à la Covid-

19 au Maroc et par la suite l'instauration de l'état d'urgence sanitaire, du confinement et la décision de la fermeture des frontières, que la Bourse a commencé sa descente aux enfers.

Au 18 mars, le Moroccan All Share index s'affichait à 8.987 points, soit une perte de 26,2% depuis le début de l'année. La casse a

été, cependant, limitée grâce à la décision de l'Autorité marocaine du marché des capitaux (AMMC) de réduire les seuils de variation quotidienne des cours des instruments financiers.

À partir de mai, la place casablancaise a commencé à afficher quelques signes de reprise. Après une période d'hésitation, la

Bourse a ensuite accéléré, à partir de fin septembre, sa reprise

À date d'aujourd'hui, le principal indice de la Bourse de Casablanca accuse une contre-performance de 6,79%. Le nouvel indice MSI 20 affiche une perte de 7,28%, alors que le Madex enregistre une baisse de 6,89%.

Une année sans précédent de révolution digitale !

Pour toutes les entreprises, engagées ou sceptiques au numérique, la crise épidémiologique a imposé l'adhésion totale et inconditionnelle à la transformation numérique. Au Maroc, comme ailleurs, le digital s'est montré comme un chantier en plein essor, nécessaire et incontournable, pour assurer la continuité des services publics ou privés, augmenter l'efficacité, promouvoir la qualité des services rendus et booster l'économie.

Dès le début de la crise, les différentes entreprises marocaines ont fait preuve d'agilité, d'adaptation et d'appétence par rapport au digital, et ce malgré la lenteur constatée au niveau de la mise en place de réglementations pour accélérer la numérisation. Les entreprises et les institutions relevant des différents secteurs publics et privés se sont mobilisées pour adhérer à cette nouvelle optique, à travers le lancement des plateformes interactives, des applications en ligne, des espaces d'échanges virtuels, des centres de formation à distance, des sites web spécialisés, et même en inventant de nouvelles solutions digitales adaptées aux besoins qui surgissaient avec l'évolution de la crise sanitaire.



Huit ans déjà de mise en service, le tramway de Casablanca poursuit sa success story retentissante au point de se positionner comme un moyen de transport urbain le plus prisé par les Casablancais au regard de ses multiples avantages (rapidité, sécurité, confort, prix abordables, etc).

Un véritable projet structurant, le tramway de Casablanca, géré par la société de développement local Casa Transports, a permis tout au long de ces années, grâce à son large réseau, de désenclaver les quartiers périphériques de la métropole, de garantir la mobilité à tous en toute sécurité, de faciliter les déplacements par l'inter-modalité, ainsi que d'embellir le cadre de vie.

Bilan positif, tel a été le constat pour ce qui est de l'adhésion des Casablancais au mode de tramway. C'est d'ailleurs ce qu'a confirmé, dans une interview à la MAP, Nabil Belabed, directeur général de Casa Transports.

Pour rappel, le 12 décembre, le tramway a fêté sa 8^{ème} année d'entrée en service à Casablanca.

Tramway de Casablanca, la success story se poursuit

L'année 2020 s'achève sur une note positive pour la ZLECAF

L'année 2020 s'achève sur une note positive pour l'intégration économique en Afrique, les chefs d'Etat et de gouvernement des 54 pays membres de l'Union africaine ayant convenu le lancement le 1er janvier des échanges commerciaux dans le cadre de la Zone de libre-échange continentale africaine (ZLECAF), un projet phare, dont l'opérationnalisation s'inscrit en droite ligne avec la vision Royale pour une Afrique intégrée et prospère.

Depuis le lancement de ce grand projet le 21 mars 2018 lors du Sommet extraordinaire de l'Union africaine de Kigali, le Maroc qui place le développe-

ment socioéconomique de l'Afrique et la prospérité du citoyen africain au centre de ses préoccupations, a œuvré sans relâche pour voir se concrétiser ce catalyseur du «Made in Africa» et ce vieux rêve des pères fondateurs de l'Organisation de l'unité africaine (OUA).

Le 1er janvier qui marque le début officiel des échanges commerciaux sous ZLECAF, constituera une étape importante dans l'intégration économique dans un espace commercial des plus importants au monde avec 1,2 milliard de consommateurs actuellement et près de 2,5 milliards à l'horizon 2050.



L'agriculture, une résilience à toute épreuve en 2020

Malgré une crise sanitaire d'une ampleur sans précédent à laquelle s'est ajoutée une faible pluviométrie en 2020, le secteur agricole national a fait montre d'une résilience à toute épreuve au cours de cette année exceptionnelle, avec des exportations en nette hausse et une nouvelle campagne lancée sous de bons auspices.

En effet, la campagne agricole 2019-2020 a connu une hausse de 8% des exportations des produits agro-alimentaires (hors produits de la pêche) pour atteindre 39,5 milliards de dirhams (MMDH), alors que les produits maraichers ont enregistré un volume de l'ordre de 1.416.000 tonnes, marquant une croissance de 12% en

glissement annuel.

Tout en priorisant un approvisionnement régulier du marché national, les professionnels du secteur assuraient le bon déroulement des activités à l'export, en maintenant les équilibres à l'échelle de tous les maillons de la chaîne de valeur, depuis la production et jusqu'à la mise des produits sur les marchés d'exportations.

La campagne d'exportations des produits alimentaires agricoles 2020-2021 poursuit ainsi sur cette lancée positive. Dans l'ensemble, les exportations des produits alimentaires agricoles devraient enregistrer une croissance en volume de l'ordre de 10% par rapport à celle de 2019-2020.



PLF 2021 : une panoplie de mesures pour la généralisation de la couverture sociale

Le processus de la généralisation de la couverture sociale nécessitera la mise en place d'un ensemble de préalables et mesures d'accompagnement, selon la note de présentation du projet de loi de finances (PLF2021).

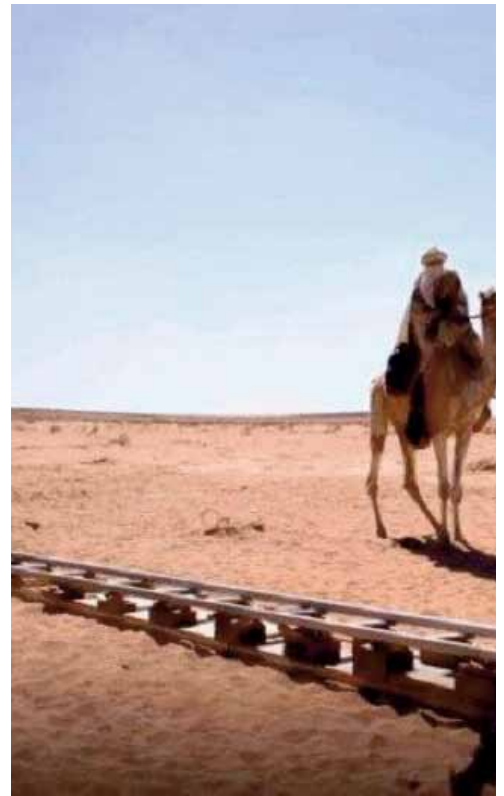
Ces mesures portent sur la refonte du cadre législatif et réglementaire, la mise à niveau des structures hospitalières et l'organisation de la filière de soins ainsi que la réforme des systèmes et programmes sociaux déjà en place, dans le but d'améliorer progressivement l'impact sur les bénéficiaires à travers l'opérationnalisation du Registre Social Unifié (RSU), précise la note publiée par le ministère de l'Économie, des finances et de la réforme de l'administration.

Il s'agit également de la poursuite de la réforme progressive du système de compensation et la réforme de la gouvernance du système de protection sociale à travers la mise en place d'un cadre de gouvernance permettant une plus grande efficacité et efficacité de ce système. Ladite note préconise aussi l'instauration d'une contribution professionnelle unique pour les personnes physiques soumis à l'impôt sur le revenu selon le régime du bénéficiaire forfaitaire. Une partie de cette contribution est constituée par des droits complémentaires et sera destinée à la couverture médicale des contribuables concernés.





La culture, un besoin vital en temps de crise



La Covid-19 a mis clairement en évidence la nécessité de la culture pour les communautés. Lorsque des milliards de personnes sont physiquement séparées les unes des autres, c'est la culture qui nous rapproche, elle est le lien qui nous unit et réduit la distance qui nous sépare. La culture nous apporte réconfort dans les périodes d'anxiété. Toutefois, et alors que nous comptons sur la culture pour traverser cette crise, le secteur culturel souffre terriblement.

Mi-mars tombait l'annonce de l'annulation pure et simple de la 19^{ème} édition du Festival Mawazine. Un coup de semonce qui avertissait la sphère culturelle nationale, encore insouciant, de la violence de la tempête à venir. Parallèlement, le confinement fermait salles de cinéma, théâtres, salles de concerts, musées, librairies, plongeant le pays dans un spectaculaire black-out culturel.

Entre annulation des manifestations culturelles et fermeture des espaces artistiques, l'industrie culturelle marocaine a subi de plein fouet les effets de la pandémie. Sans vouloir, pour autant, s'enliser dans la crise ni cesser d'enchanter les amoureux de l'art, certains artistes et professionnels se sont sitôt adaptés en misant sur le numérique. Concerts en ligne, expositions virtuelles, ou encore films gratuitement accessibles sur la Toile sont autant de formules qui ont été adoptées dès le déclenchement de la pandémie au Maroc. Une sorte de résilience culturelle face à des circonstances très singulières, mais aussi et surtout une manière de repenser l'organisation des événements culturels, ne serait-ce que le temps de la pandémie, et dont les opérations de report ou d'annulations en cascade ont entraîné dans leur sillage des pertes non négligeables en termes d'emploi et de création de la valeur.

Malgré le fait que le monde virtuel et les plateformes digitales ne peuvent pas remplacer la présence physique en

festivals ou sur scène et la rencontre vivante de l'artiste avec son public, le passage en mode digital a permis de préserver le lien entre de nombreux festivals et le public, la dynamisation de la scène artistique et culturelle et l'ouverture du secteur au partage fructueux de différentes expériences artistiques.

L'émergence du cinéma digital

Au temps du coronavirus, l'activité cinématographique au Maroc a plongé dans une crise sans précédent, suscitée par un arrêt brusque de toutes les activités et une obsession d'actualité brûlante liée à cette pandémie. Le confinement a, quant à lui, mis la conscience humaine à rude épreuve. Une mélancolie a pris place, instaurant un sentiment méconnu qui invite à aspirer au temps des libertés. Les émotions procurées par le 7^{ème} art ont dû s'adapter à ce bouleversement et franchir les portes des salles de cinéma pour se glisser à l'intérieur des maisons, forçant l'intimité à assouvir un besoin culturel et ainsi porter un regard plus libéré sur cette nouvelle réalité. Durant cette période, les télévisions et écrans de tous genres ont remplacé les salles obscures, alors que la fascination de l'image issue de cet art "total" a apaisé les esprits les plus irrités. C'est dans cette perspective que le Centre cinématographique marocain (CCM) a proposé à travers son site web, depuis l'entrée en vigueur de l'état d'urgence sanitaire au Royaume, une série de longs métrages marocains "qui se veut éclectique et multi-publics". Connaissant un "grand succès", cette programmation a été reconduite 3 fois, faisant suite aux mesures prises par le gouvernement pour lutter contre la pandémie. L'initiative cinéphile du CCM a "permis aux amateurs du septième art, de voir et de revoir une cinquantaine de films marocains", avec "près de 600.000 chargements, dans 101 pays".

L'art de rue trouve un second souffle en ligne

A l'instar d'un grand nombre de citoyens, les artistes de rue marocains se sont retrouvés, soudainement, devant une nouvelle réalité imposée par l'état d'urgence sanitaire. Cette situation particulière a fait que même le gagne-pain des artistes de rue a été soumis à rude épreuve. Pour remédier à cette situation d'urgence forcée par la Covid-19, un aréopage de conteurs de la mythique place Jemaâ El Fna ont emporté, en juillet, le public dans un long voyage à travers des spectacles virtuels dans le cadre de la manifestation artistique et culturelle "Jemaâ El Fna en live". Des artistes populaires célèbres aux niveaux local et national n'ont pas lésiné sur les moyens, à cette occasion, en vue de mettre en avant leur talent confirmé, en réussissant à attirer l'attention d'un public avide de renouer avec ces arts ancestraux. Ces shows artistiques inédits "à distance", offerts à la manière des grands, par les acteurs de la place, s'assignaient comme objectif majeur de lutter contre l'isolement social et transmettre les ambiances des halkas à une époque où la mythique Place de Jemaâ El Fna a pris, le temps du confinement sanitaire, les allures d'un lieu délaissé et désert. Cette manifestation culturelle si singulière se veut "porteuse" d'un message clair, celui de toutes les aspirations de voir la Place Jemaâ El Fna, coeur battant de Marrakech, accueillir à bras ouverts, dans un avenir très proche, ses visiteurs comme ses artistes.

Soutien exceptionnel à l'édition et au livre

Dans le cadre du soutien au secteur de l'édition et du livre, le ministère de tutelle a lancé un programme de soutien exceptionnel visant la promotion du livre, de la lecture et l'accompagnement des différents acteurs du domaine.

Quelque 1.735 projets ont donc bénéficié d'un soutien pour une enveloppe globale de plus de 9,32 millions de dirhams.

Malgré cela, il faut dire, qu'après un confinement qui a tout chamboulé, puis une relance en dents de scie, le secteur du livre a beaucoup souffert de la récession économique mondiale, consécutive aux multiples mesures restrictives adoptées pour endiguer la propagation du nouveau coronavirus. Déjà fragiles, les ventes de livres au Maroc ont été fortement impactées en cette période exceptionnelle, les librairies ayant été brusquement contraintes de fermer, alors qu'un passage vers l'e-commerce, opéré à la hâte, n'a rien arrangé, ou presque. La reprise timide de juillet et août, après la levée du confinement, a fait qu'en moyenne, les libraires et les éditeurs ont perdu jusqu'à 70% de leurs chiffres d'affaires par rapport à 2019.

Mesures de résistance en faveur des salles obscures

Le ministre de la Culture, de la Jeunesse et des Sports, Othman El Ferdaous, avait annoncé l'adoption d'une série de nouvelles "mesures de résistance" en faveur du cinéma pour répondre à la crise majeure que connaît ce secteur en raison de la pandémie. Il s'agit notamment de deux mesures destinées à renforcer la santé des salles de cinéma.

Ces deux mesures concernent la prise en charge de certaines charges fixes des salles de cinéma engagées sur la période allant de mars à juin 2020 et n'ayant pas pu être amorties du fait de la crise sanitaire, ainsi que le versement aux exploitants d'une prime exceptionnelle à la réouverture des salles, équivalente à un mois de chiffres d'affaire pour accompagner la reprise d'activité, conditionnée au respect des normes sanitaires et à l'engagement de garder la salle ouverte au moins 18 mois.



Le premier versement de 50% a eu lieu à la signature des conventions par les parties concernées, alors que le second devait être effectué trois mois après la réouverture. Une enveloppe prévisionnelle de 10 millions de dirhams a été allouée pour ces deux mesures de renforcement de la résilience des salles de cinéma.

La reprise des tournages face à une série de difficultés

En raison de la pandémie de coronavirus, l'industrie de production cinématographique et télévisuelle nationale a été contrainte à un arrêt brusque de presque trois mois, impactant les ressources humaines qui opèrent dans ce secteur. Aujourd'hui, les sociétés de production commencent à reprendre leurs activités, quoique dans des conditions difficiles qui nécessitent un maximum de prudence.

Si le Centre cinématographique marocain (CCM) a annoncé la reprise du traitement et de la délivrance des autorisations de tournage au profit des sociétés de production cinématographique et audiovisuelle, suite à la décision des autorités publiques d'alléger les restrictions des mesures de confinement, cette reprise ne semble pas être chose facile puisque le tournage des scènes demande une interaction directe entre acteurs, et parfois même la présence d'une foule, ce qui va à l'encontre des mesures de prévention sanitaire dictées pour faire face à la propagation du virus.

A cet effet, le CCM a publié un guide des lignes directrices de sécurité sanitaire dans les lieux de tournage, adaptées au contexte de la production cinématographique et audiovisuelle, qui exige une distance de 2 mètres minimum entre les acteurs et l'équipe de tournage, et la réduction des déplacements au strict minimum. Le guide prévoit aussi le report des scènes de foule le plus tard possible dans le planning du tournage, la réduction du nombre de comparses, et la nécessité, pour un membre de l'équipe ayant été en contact avec une personne contaminée, de subir un test de dépistage ou d'observer une quatorzaine.

Dans sa présentation du guide, le CCM a

admis que "certaines mesures peuvent paraître trop coûteuses ou trop contraignantes", mais elles peuvent "sauver des vies", notant qu'une contamination sur le plateau risque d'entraîner une mise en quarantaine de toute l'équipe, avec un arrêt du tournage certain.

Des festivals virtuels pour garder vive la flamme avec le public

Parmi les manifestations artistiques qui ont pu affirmer leur résilience grâce au numérique, figure notamment le Festival de Fès de la culture soufie, organisé en ligne du 17 au 26 octobre sous le thème "L'art de la transmission". Ses organisateurs ont souhaité mettre en évidence le fait que les nouveaux outils et supports numériques sont à même de permettre la découverte de cette belle culture à travers le monde et de s'en nourrir culturellement et spirituellement. L'autre festival qui a su se maintenir dans le sillage de la crise sanitaire liée au Covid-19 est le Visa For Music, dont la 7ème édition a été organisée du 18 au 21 novembre avec la participation d'une vingtaine de groupes originaires des différentes régions du Royaume qui se sont donné rendez-vous cette fois devant les écrans pour jouer leurs morceaux dans un studio à Casablanca et enregistrer des capsules vidéos qui ont été diffusées ensuite en ligne. Cette édition a été l'occasion de partager des moments musicaux chaleureux de grande qualité, mais aussi de réflexion autour de plusieurs thèmes, le tout sous un format digital. Et les chiffres de cette édition parlent d'eux-mêmes : 17 concerts, 100 artistes, 10 régions du Maroc représentées, 1 forum, 4 thèmes débattus, 8 conférences, 40 intervenants d'Afrique et du Moyen-Orient, plus de 15.000 spectateurs... et 0 cas de Covid-19 !, se félicitent les organisateurs.

C'est le cas aussi du Festival maghrébin du film d'Oujda (FMFO), qui a tenu sa 9ème édition du 25 au 29 novembre en ligne, sous le thème "Oujda, carrefour du cinéma maghrébin". Pour l'Association Ciné-Maghreb, organisatrice de cet événement, le format digital choisi pour cette année a permis une rencon-

tre virtuelle avec un large public des pays du Grand Maghreb et au-delà. L'objectif étant de "contribuer à l'animation de la scène artistique maghrébine et au renforcement des liens entre ses peuples et ses cultures".

Le théâtre en détresse

Personne n'imaginait qu'un jour le rideau tomberait et le théâtre s'arrêterait, les amoureux du père des arts seraient privés du plaisir des spectacles, la voix des dramaturges, qui retentissait sur scène, s'éteindrait et ceux-ci se trouveraient brusquement dans un labyrinthe d'angoisse. Cette année, les dramaturges n'ont célébré ni leur Journée internationale, ni leur Journée nationale. L'état du théâtre n'est pas moins grave que celui des autres arts vivants, qui ne peuvent s'épanouir en l'absence d'un spectacle et d'un espace avec un public en masse, car ils vivent la même situation depuis la propagation de la pandémie.

Si le nouveau coronavirus a inspiré poètes, romanciers, nouvellistes et artistes qui ont écrit, créé et réalisé des œuvres présentant cette période et celle de post-épidémie, il a accablé les dramaturges, les chanteurs et artistes de spectacles, dont les travaux ont été gelés, et qui se sont retrouvés soudainement face à l'inconnu et à un avenir incertain. Cette réalité a affecté le théâtre, dont la fonction ne se limite pas à un simple spectacle joué sur scène uniquement pour le plaisir ou à des activités événementielles qui meublent les programmes de festivals et de manifestations. C'est un art qui procure au dramaturge l'étonnement de la performance et un sentiment d'attachement émotionnel à la scène comme il permet de corriger les défaillances de la société, d'exposer ses problématiques et de les traiter. Il est évident que le Maroc accorde une importance particulière au théâtre en allouant des subventions aux troupes théâtrales, en construisant des théâtres et en organisant un certain nombre de festivals tout au long de l'année dans différentes villes, mais l'impact de la crise s'est avéré plus ample. Les répercussions de la crise ont deux facettes: la première est liée à ce qui est social pour les métiers des arts vivants en

général et la seconde porte sur ce qui est culturel et les pertes encourues par le champ de production dans ces arts.

La lecture prend son envol

Comme il a le pouvoir de ressusciter les mots et les êtres, de résister aux ordures imprévisibles de l'histoire et l'habitude de mettre flamberge au vent de la modernité et de s'en défendre, le livre, moyen d'accès classique mais incontournable au savoir et à la culture, marque également de son sceau la période de confinement actuelle. Nul ne saurait nier que le nombre de lecteurs diminue chaque année ou que le livre perd de plus en plus de son attrait. L'importance donnée jadis aux livres a été contestée par l'Homme lui-même du fait, entre autres, du progrès technologique et des diversions qui l'ont accompagné.

D'aussi loin que s'en souviennent les historiens, le livre était un moyen de communication et d'expression entre les peuples, les communautés ou encore les individus, etc. Aujourd'hui, aux yeux de la majorité de personnes connectées à Internet, cet attribut n'a presque plus aucune raison d'être, en raison du développement que nous connaissons tous. Cependant, faisant contre mauvaise fortune bon cœur, nombre d'internautes marocains ont fait de leur confinement une opportunité de donner au livre la valeur qui lui sied en lançant sur les réseaux sociaux le "défi de lecture", appelé aussi en anglais "book challenge". En effet, le principe derrière cette initiative consiste, d'après ceux qui ont lancé le défi et ceux qui l'ont en contrepartie accepté, à faire la promotion de la lecture et l'offrir en cadeau, en publiant les couvertures des livres qui les ont marqués, sans explication ni critique.

Se positionnant en porte-à-faux avec les Cassandre qui prévoient la fin du livre, les promoteurs du défi sont en fait des gens de tout acabit. On y décèle (la liste n'est point complète) des professeurs, des étudiants, des journalistes ainsi que des retraités contents de pouvoir exhumer des ouvrages auxquels la générosité du temps accorde davantage d'accès.



Premier décès officiel de la Covid

Le 11 janvier, l'Empire du Milieu enregistre officiellement son premier décès dû à la Covid-19. Wuhan, la ville épicentre de l'épidémie, subit un confinement extrêmement strict. Durant 76 jours, les habitants ne sont pas autorisés à quitter leur domicile et subissent un enfermement total. Après le premier cas de contamination hors Asie, la Chine redoute la mutation du nou-

veau coronavirus. Ce premier cas intervient au moment où un comité ad hoc de l'Organisation mondiale de la santé (OMS) s'est réuni à Genève pour déterminer s'il convenait de déclarer une "urgence de santé publique de portée internationale".

Lors d'une conférence de presse à Pékin mi-janvier, le vice-ministre de la commission nationale de la santé, Li Bin, a précisé que le virus

avait été diagnostiqué auprès de 440 patients. A l'époque, le précédent décompte faisait état de six morts et d'environ 300 cas recensés. Le virus, qui se transmet par les voies respiratoires, "pourrait muter et se propager plus facilement", a-t-il expliqué au moment où des centaines de millions de Chinois voyageaient à travers le pays pour se retrouver en famille à l'occasion des congés du Nouvel an lunaire.

Brexit

Douze milliards d'euros par an à partir de 2021, c'est le trou béant laissé par le départ du Royaume-Uni qui complique encore les négociations entre les 27 sur le prochain budget à long terme de l'Union européenne. Avec la ratification de l'accord de retrait, le Royaume-Uni est sorti de l'Union européenne de façon ordonnée le 31 janvier 2020 à minuit, et le droit de l'Union européenne a cessé de s'appliquer au Royaume-Uni à l'issue de la période de transition.

Le Brexit consommé, le Royaume-Uni a commencé sa nouvelle vie hors de l'Union européenne avec pour principaux défis de se rassembler après des années de déchirements, de tisser de nouveaux liens avec le bloc des 27 et de définir sa nouvelle place dans le monde. A Belfast, capitale de la province britannique d'Irlande du Nord, en première ligne en raison de sa frontière terrestre avec l'Irlande, la vie suit son cours après la rupture historique d'avec l'UE, qui a perdu pour la première fois un Etat membre après 47 ans d'un mariage tumultueux.



Psychose de par le monde

Au moins six morts, quelque 250 contaminations, plusieurs villes en quarantaine dans le Nord, des matchs de football y compris trois rencontres de Serie A ou de basket reportés, le Giro et Milan San Remo proches de l'annulation, le tournage de «Mission Impossible» arrêté, les portes de la Scala de Milan fermées, le carnaval de Venise interrompu... Touchée de façon inédite en Europe par la Covid-19, l'Italie, le troisième foyer mondial de la maladie, derrière la Corée du Sud et la Chine, s'enferme et une psychose générale s'installe.

L'anxiété et la restriction rythment le quotidien des habitants.

Le reste du monde est également sous la menace. A commencer par la France. L'inquiétude monte à la frontière franco-italienne. La flambée de l'épidémie dans le Nord de l'Italie devient un sujet de préoccupation majeur. Après avoir réussi à gérer les quelques cas de personnes contaminées venues d'Asie, la présence d'un foyer épidémique important dans un pays voisin, avec lequel les échanges sont multiples, pose de nombreuses questions logistiques, notamment au niveau des frontières.



La planète se claquemure et guette le pic de l'épidémie



Plus de trois milliards d'habitants de la planète ont été confinés chez eux dans l'espoir d'enrayer la progression de l'épidémie de Covid-19, désormais prise très au sérieux par les gouvernements du monde entier, qui se préparent au pire.

Cette obligation planétaire à rester chez soi pour combattre l'épidémie, restait toutefois très théorique dans de nombreux pays d'Afrique et d'Amérique latine notamment. "Reste chez toi!": au Venezuela, le message répété en boucle par la télévision d'Etat s'est heurté à la réalité d'un pays où 60% des 30 millions d'habitants sont confrontés à des pénuries d'eau, selon des ONG.

Résultat, dans un quartier populaire de Caracas, ils étaient 200 à attendre sur un trottoir pour remplir leurs bidons d'eau... à une bouche à incendie. Même Donald Trump a arrêté de prendre la Covid-19 à la légère. "Potentiellement 2,2 millions de personnes" auraient pu mourir de la Covid-19 si "nous n'avions rien fait", avait reconnu le président pendant sa campagne de réélection.

Les avions cloués au sol

Les avions se sont vidés ou sont restés au sol au fur et à mesure que les compagnies ont interrompu certaines liaisons. L'épidémie de Covid-19 pourrait coûter plus de 100 milliards de dollars au transport aérien, s'est alarmé le 5 mars dernier l'Association internationale du transport aérien (Iata). Mais l'un des chocs les plus durs est venu du pétrole. L'Opep et la Russie ont échoué le 6 mars à Vienne à s'accorder sur une baisse de leur production pour stabiliser les cours. Piquée au vif, l'Arabie saoudite lance une guerre des prix. Les cours frôlent les 30 dollars, après une chute inédite depuis la première guerre du Golfe en 1991.

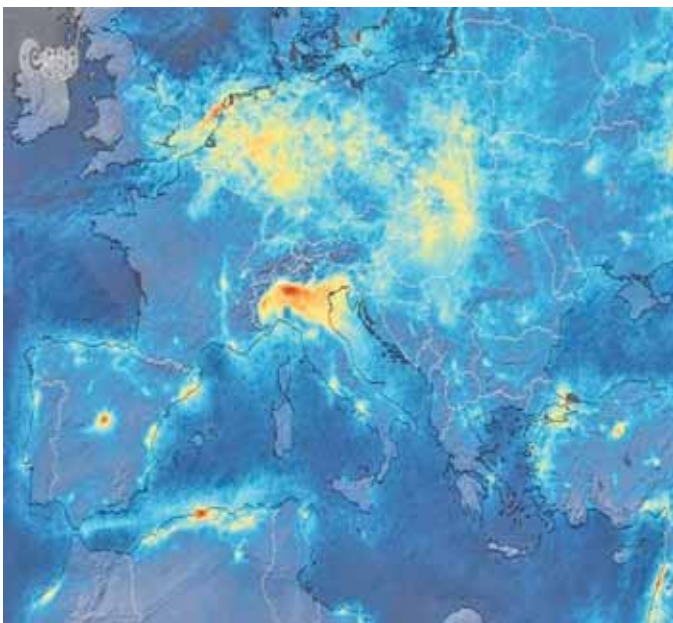
Puis petit à petit, les marchés boursiers ont commencé à s'effondrer, à l'image du CAC 40 parisien qui a décroché de plus de 8%, du jamais vu depuis 2008. En quelques heures, des milliards d'euros se sont volatilisés. Au moment où la dette des entreprises, dont une partie de piètre qualité, a atteint des niveaux record, certains craignent que cette chute des marchés ne fragilise les banques et les grands fonds d'investissement.



La nature remercie le confinement

Au Brésil, une espèce de tortue en voie de disparition et observée à de rares occasions par le passé, a profité de l'absence des humains sur les plages pour pondre ses œufs. Les oiseaux se sont remis à chanter dans les grandes villes et la pollution a baissé de manière drastique. En conséquence, la couche d'ozone est en rémission. A toute chose malheur est bon. Si la nature pouvait parler, elle remercierait chaleureusement le confinement dû à la crise de la Covid-19.

Le silence qui s'est installé dans nos rues n'a pas eu pour unique effet de nous faire reposer les tampons du brouhaha des klaxons. Il a aussi permis à la nature de se réapproprier les espaces que les humains lui ont spoliés, avec en prime, un immense impact sur l'environnement. Inspirer un grand bol d'air sur le balcon est redevenu un plaisir depuis que l'odeur âcre de la pollution s'est évaporée. Le confinement n'est évidemment pas tous les jours rigolo. Pour beaucoup, c'est même une expérience douloureuse à vivre, contrairement à la nature qui n'a pas tardé à en tirer profit.



Black Lives Matter

Créé aux Etats-Unis, en 2013, par la communauté afro-américaine, le mouvement militant Black Lives Matter (La vie des Noirs compte) a pour objectif de militer notamment contre les violences policières envers les personnes racisées, et contre le racisme systémique aux Etats-Unis. Largement repris dans les manifestations liées à de nombreuses affaires dans lesquelles des Afro-américains sont morts lors de leur détention par la police à l'instar d'Eric Garner, Jonathan Ferrel, John Crawford, Ezell Ford, Walter Scott, Freddie Gray ou Sandra Bland, le slogan et le hashtag #BlackLivesMatter ont pris une résonance mondiale et particulière en mai 2020, suite à la mort de George Floyd, un Afro-américain mort asphyxié par un policier blanc à Minneapolis.

Dans la très contestataire ville américaine de Portland, des mois après la mort de George Floyd, des manifestants opiniâtres ont continué à dénoncer presque toutes les nuits le racisme institutionnel et la politique de Donald Trump.

Manifestations pro-démocratie à Hong Kong

Les manifestants étaient dans la rue à Hong Kong pour refuser un projet visant à autoriser les extraditions vers la Chine. Tirailé entre deux visions opposées de son avenir, ce pôle de la finance internationale était plongé dans la crise. Le gouvernement a cherché à faire adopter par le Conseil législatif (LegCo, Parlement) un projet de loi autorisant les extraditions vers toutes les juridictions avec lesquelles aucun accord bilatéral n'existe, y compris la Chine continentale.

Selon les autorités, le texte visait à combler un vide juridique et empêchait que la ville ne soit un refuge pour certains criminels. Les autorités ont assuré que des garde-fous existent en matière de liberté d'expression et que la loi ne visera pas les opposants politiques à la Chine. La cheffe du gouvernement Carrie Lam a affirmé également que le texte répond aux normes internationales en matière de droits humains et que seuls les auteurs de crimes graves passibles de plus de sept ans de prison seront éventuellement concernés.





Explosion à Beyrouth

Dans les ruines fumantes du port de Beyrouth, au milieu d'immeubles éventrés, les secouristes tentaient de retrouver des victimes, au lendemain des deux énormes explosions qui ont fait au moins 100 morts et des milliers de blessés. La capitale libanaise, déclarée ville "sinistrée", s'est réveillée sous le choc, après ces explosions d'une telle puissance qu'elles ont été enregistrées par les capteurs de l'institut américain de géophysique (USGS) comme un séisme de magnitude 3,3.

Dans l'épicentre de l'explosion, dont le souffle a été ressenti jusque sur l'île de Chypre, à plus de 200 kilomètres, le paysage était apocalyptique: les conteneurs ressemblaient à des boîtes de conserve tordues, les voitures étaient calcinées, le sol jonché de valises et de papiers provenant des bureaux avoisinants, soufflés par l'explosion. Selon un bilan de la Croix-Rouge libanaise, plus de 100 personnes ont été tuées et plus de 4.000 autres blessées. Un précédent bilan du ministère de la Santé faisait état de 78 morts. Des Casques bleus ont été grièvement blessés à bord d'un navire amarré dans le port, selon la mission de l'ONU au Liban.



Biden évince Trump

Les Etats-Unis se présentent depuis longtemps comme d'ardents défenseurs de la démocratie dans le monde, n'hésitant pas à faire pression sur les dirigeants battus dans les urnes pour qu'ils quittent le pouvoir pacifiquement. Mais le président américain Donald Trump est en train de donner naissance à un nouveau modèle: il refuse de reconnaître sa propre défaite, crie sans preuve à la fraude et cherche devant les tribunaux à priver Joe Biden de sa victoire au scrutin du 3 novembre.

Des responsables politiques et des experts interrogés par l'AFP dans plusieurs

pays craignent donc que dans les démocraties fragiles, notamment en Afrique, les hommes forts ne prennent le milliardaire républicain en exemple pour justifier de s'accrocher au pouvoir. "Le refus de Donald Trump de reconnaître sa défaite renforce le point de vue de nos chefs d'Etat en Afrique selon lequel les élections devraient être organisées de manière à ne pas être perdues", a estimé Mahamat Ahmat Alhabo, secrétaire général du Parti pour les libertés et le développement (PLD), un parti d'opposition tchadien. Finalement, Trump n'a eu d'autres choix que de reconnaître sa défaite non sans amertume.

Des vaccins, une lueur d'espoir

Avec une pandémie de Covid-19 galopante dans bien des pays, l'espoir de l'humanité réside plus que jamais dans la mise au point de vaccins. Le laboratoire britannique AstraZeneca, associé à l'Université d'Oxford, a dit avoir développé un vaccin efficace à 70% en moyenne, voire à 90% dans certains cas.

Aux Etats-Unis, les autorités espéraient commencer les vaccinations mi-décembre, sitôt les premiers vaccins approuvés par l'Agence américaine des médicaments (FDA), dans le but de parvenir au printemps à l'immunité collective, avait indiqué, fin novembre, Moncef Slaoui, un haut responsable de l'opération gouvernementale pour les vaccins.

Pour leur part, Pfizer et la société allemande BioNTech ont annoncé courant décembre que le vaccin qu'elles ont développé conjointement contre la Covid-19 était efficace à plus de 90% dans le cadre des premiers essais cliniques. Aujourd'hui, les campagnes de vaccinations ont débuté en Europe et aux Etats-Unis.



ROYAUME DU MAROC
 MINISTÈRE DE L'INTERIEUR
 PROVINCE DE KHOURIBGA
 CERCLE DE BEJAAD
 CAIDAT DES CHOUGRANE
 COMMUNE DE ROUACHED

AVIS D' EXAMEN D'APTITUDE PROFESSIONNELLE

Le président du conseil communal de ROUACHED, porte à la connaissance de tous les Rédacteurs 3^{ème} grade, adjoints administratifs 3^{ème} grade et les adjoints Techniques 3^{ème} GRADE Ayant au moins 6 ans d'ancienneté dans ce grade jusqu'à date d'examen dépendants de la dite commune que les examens d'aptitude professionnelle pour les Rédacteurs 2^{ème} grade, les adjoints administratifs 2^{ème} grade et les adjoints Techniques 2^{ème} grade seront Organisés en date du : 24/01/2021. Les postes sur lequel l'examen est organisé est fixé en 1 seul pour chaque grade.

Les dossiers de candidature doivent être déposés auprès de la Commune avant le : 20/01/2021.

N° 11 405/PA

الجمهورية المغربية
 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 Département des Eaux et Forêts
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zair

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE PRODUITS FORESTIERS SUR DEPOT N° 01/2021/DREFLCD-RSZZDU 20/01/2021

Conformément aux dispositions des articles n° 01, 16, 18 du cahier des charges générales pour l'vente des coupes de produits forestiers dans les forêts domaniales ou soumises au régime forestier approuvé par Décret n° 2-10-342 du 7 Joumada I 1432 (11 avril 2011) et publié au bulletin officiel N° 5940 -1^{er} Joumada II 1432 (5-5-2011), il sera procédé le **20/01/2021 à 10h00min**, au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat Salé Zemmour Zaer, avenue Khaled Ibn Walid-Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour la vente des produits forestiers sur dépôt de **07 lots** récapitulés comme suit :

N° du lot	DPEFLCD	Préfecture/Province	Commune	Bois d'Œuvre (m3)	Bois d'Industrie (m3)	Bois de feu (st)	Bois de souches (st)	Liège (st)	Dépôt
1	Khémisset	Khémisset	Ait Malek	0	0	80	0	26	Smento.
2	Khémisset	Khémisset	Ait Ali Oulabcen et Ain Johra-Sidi Boukhalkhal	0	0	1025	0	0	Smento.
3	Khémisset	Khémisset	Ait Ali Oulabcen	0	0	296	0	98	Sidi allalbahraoui.
4	Khémisset	Khémisset	Ait Ali Oulabcen, Ait Malek et Ain Johra-Sidi Boukhalkhal	0	0	160	0	40	Sidi allalbahraoui.
5	Khémisset	Khémisset	Ait Mimoune	0	0	573	0	0	Poste forestier de Bouiguer.
6	Khémisset	Khémisset	Ait Ichou	42	0	1055	0	40	Tiltozinc.
7	Khémisset	Khémisset	Boulschemir	18	0	172	0	0	Ain Bouterahia.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification de Rabat Salé ZemmourZair à Khémisset.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5 000,00 dh), et il doit être constitué par lot.

Les concurrents doivent fournir les pièces justificatives suivantes, **par lot** :

- ✓ Unedemande d'admission à l'appel d'offre rédigée sur papier timbré avec signature légalisée ;
- ✓ La photocopie de la carte d'identité nationale,
- ✓ La photocopie de la carte professionnelle d'exploitant forestier en cours de validité ;
- ✓ L'attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an, par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
- ✓ Le récépissé de versement du cautionnement provisoire ou attestation bancaire en tenant lieu, **précisant le numéro et la date de l'Appel d'Offre ainsi que le numéro du lot ;**
- ✓ La copie du statut certifié conforme à l'original pour les personnes morales ;
- ✓ La copie du cahier des clauses spéciales, dûment signée par le candidat, avec la mention manuscrite "lu et accepté sans réserve", en paraphant toutes les pages.
- ✓ La soumission financière rédigée sur papier timbré.

Pour les coopératives forestières, outre la demande de candidature et le cautionnement provisoire, le dossier comprend des photocopies certifiées conformes aux originaux, du statut de la coopérative, la demande d'inscription au registre local des coopératives et le procès-verbal de la constitution de la coopérative et du procès-verbal de la dernière assemblée générale ou des photocopies de l'agrément ou de toute autre pièce en tenant lieu. **Ces pièces doivent être déposées par lot.**

En application de l'article 16 du cahier des charges générale du 11 Avril 2011, toute personne physique ou morale désirant prendre part à l'appel d'offre devra faire parvenir à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zair à Khémisset le dossier d'admission avant le **20/01/2021 à 10h00min**. Lesdites soumissions financières rédigées sur papier timbré doivent être présentées, sous plis cachetés ne contenant aucune autre pièce.

N° 11 406/PA

الجمهورية المغربية
 Royaume du Maroc
 Ministère de l'Agriculture, de la Pêche Maritime, du Développement Rural et des Eaux et Forêts
 Département des Eaux et Forêts
 Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zair

AVIS D'APPEL D'OFFRES POUR LA VENTE DE PRODUITS FORESTIERS SUR DEPOT N° 02/2020/DREFLCD-RSZZDU 21/01/2021

Conformément aux dispositions des articles n° 01, 16, 18 du cahier des charges générales pour l'vente des coupes de produits forestiers dans les forêts domaniales ou soumises au régime forestier approuvé par Décret n° 2-10-342 du 7 Joumada I 1432 (11 avril 2011) et publié au bulletin officiel N° 5940 -1^{er} Joumada II 1432 (5-5-2011), il sera procédé le **21/01/2021 à 10h00min**, au siège de la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat Salé Zemmour Zaer, avenue Khaled Ibn Walid-Khémisset à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres pour la vente des produits forestiers sur dépôt de **17 lots** récapitulés comme suit :

N° du lot	DPEFLCD	Préfecture/Province	Commune	Bois d'Œuvre (m3)	Bois d'Industrie (m3)	Bois de feu (st)	Bois de souches (st)	Liège (st)	Dépôt
1	Rabat	Salé	Salé, Ameur et Shoul	0	0	655	0	145	Sidi Amira.
2	Rabat	Salé	Ameur et Shoul.	0	0	240	0	60	Sidi Amira.
3	Rabat	Salé	Salé et Ameur	0	0	352	0	7	Sidi Amira.
4	Rabat	Salé	Salé, Ameur et Shoul	0	0	550	15	100	Sidi Amira.
5	Rabat	Salé	Salé et Ameur	0	0	500	0	80	Sidi Amira.
6	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	750	0	233	Dar Essalam.
7	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat, El Menzch et Sidi Yahia Zaer	0	0	1 012	0	296	Dar Essalam.
8	Rabat	Skhirate-Témara	Mers El Kheir	0	0	365	30	77	Dar Essalam.
9	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat et Sidi Yahia Zaer	0	0	817	0	98	Dar Essalam.
10	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat, El Menzch, Sidi Yahia Zaer et Mers El Kheir	0	0	755	0	181	Dar Essalam.
11	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat et Sidi Yahia Zaer	0	0	500	0	120	Dar Essalam.
12	Rabat	Rabat et Skhirate-Témara	Rabat et Mers El Kheir	0	0	558	0	65	Dar Essalam.
13	Rabat	Skhirate-Témara	Sidi Yahia Zaer	0	0	335	0	0	la Réserve de Chasse Royale d'Ain Sferija (RCRAS).
14	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	844	20	0	la vallée Verte.
15	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	756	0	0	la Vallée Verte.
16	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	800	0	0	secteur 2.
17	Rabat	Rabat	Rabat	0	0	800	0	0	Dépôt de secteur 2.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré du bureau d'ordre à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et à la lutte contre la désertification de Rabat Salé ZemmourZair à Khémisset.

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de cinq mille dirhams (5 000,00 dh), et il doit être constitué par lot.

Les concurrents doivent fournir les pièces justificatives suivantes, **par lot** :

- ✓ Unedemande d'admission à l'appel d'offre rédigée sur papier timbré avec signature légalisée ;
- ✓ La photocopie de la carte d'identité nationale,
- ✓ La photocopie de la carte professionnelle d'exploitant forestier en cours de validité ;
- ✓ L'attestation fiscale délivrée depuis moins d'un an, par l'administration compétente du lieu d'imposition certifiant que le candidat est en situation fiscale régulière ;
- ✓ Le récépissé de versement du cautionnement provisoire ou attestation bancaire en tenant lieu, **précisant le numéro et la date de l'Appel d'Offre ainsi que le numéro du lot ;**
- ✓ La copie du statut certifié conforme à l'original pour les personnes morales ;
- ✓ La copie du cahier des clauses spéciales, dûment signée par le candidat, avec la mention manuscrite "lu et accepté sans réserve", en paraphant toutes les pages.
- ✓ La soumission financière rédigée sur papier timbré.

Pour les coopératives forestières, outre la demande de candidature et le cautionnement provisoire, le dossier comprend des photocopies certifiées conformes aux originaux, du statut de la coopérative, la demande d'inscription au registre local des coopératives et le procès-verbal de la constitution de la coopérative et du procès-verbal de la dernière assemblée générale ou des photocopies de l'agrément ou de toute autre pièce en tenant lieu. **Ces pièces doivent être déposées par lot.**

En application de l'article 16 du cahier des charges générale du 11 Avril 2011, toute personne physique ou morale désirant prendre part à l'appel d'offre devra faire parvenir à la Direction Régionale des Eaux et Forêts et de la Lutte Contre la Désertification de Rabat-Salé-Zemmour-Zair à Khémisset le dossier d'admission avant le **21/01/2021 à 10h00min**. Lesdites soumissions financières rédigées sur papier timbré doivent être présentées, sous plis cachetés ne contenant aucune autre pièce.

N° 11 407/PA

OUACHANE SIGNALISATION ROUTIERE SARL AU AVIS DE CONSTITUTION

Aux termes d'un acte sous seing privé en date du 06/07/2020, il a été établi les statuts d'une société SARL AU dont les caractéristiques sont les suivantes :
Dénomination : « OUA-CHANE SIGNALISATION ROUTIERE » SARL D'AS-SOCIÉ UNIQUE

Objet social : Fabrication et commercialisation de signalisations routières verticales et horizontales ; Panneaux métalliques publicitaires et de signalisations routières; Articles de signalisation et de publicité; Siège social : GROUPE AT-TAKADDOUM GH2-17 ETAGE 2 SIDI BERNOUSSI Casablanca.
Durée : 99 ans
Capital social : Cent mille

(100 000,00) dirhams
Année sociale : L'année sociale commence le 01/ 01 et finit le 31/12
Gérance : Mr OUA-CHANE EL HOUSSINE, titulaire de la C.I.N N°C90509
Le dépôt légal a été effectué au Tribunal de commerce de Casablanca sous le n°466201 du registre de commerce.
N° 11 413/PA

MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE, DE LA FORMATION PROFESSIONNELLE, DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE

جامعة الحسن الثاني
UNIVERSITÉ HASSAN II

PRÉSIDENCE

Avis rectificatif

Conformément à l'annonce de l'avis de concours pour le recrutement de cinq (05) Professeurs de l'Enseignement Supérieur Assistant (Session 18-01-2021) ouvert au profit de l'Université Hassan 1, Annoncé au journal La Libération N° 9205 Du 31/12/2020.

Je porte à la connaissance du public que la **spécialité demandé est « Littérature Arabe »** au lieu de « العربية (الأدب والنقد) ».

Le reste est inchangé.

N° 11 408/PA

ROYAUME DU MAROC
Ministère de l'Éducation Nationale de la Formation Professionnelle de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique
Académie Régionale de l'Éducation et de Formation
Région Drâa-Tafilalet
Direction Provinciale de Midelt

AVIS RECTIFICATIF D'APPEL D'OFFRES OUVERT SUR OFFRES DE PRIX

Il est porté à la connaissance des concurrents désirant participer à l'appel d'offres N°01/AFD-MID/BET/2021 ayant pour objet : « ETUDES TECHNIQUES ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT ET DE CONSTRUCTION A L'ECOLE PRIMAIRE SIIHMASSA ET AU LYCEE COLLEGIAL MY YOUSSEF A LA CT MIDELT, ET AU LYCEE COLLEGIAL IMILCHIL A LA CT IMILCHIL, ET LYCEE QUALIFIANT MOUSSA IBN NOSSAIR A LA CT BOUMIA, ET L'INTERNAT DU LYCEE QUALIFIANT ABDELMOUMEN A LA CT TOUNFIT, RELEVANT DE LA DIRECTION PROVINCIALE DE MIDELT PROVINCE DE MIDELT » publié au journal Libération du 30 Décembre 2020 sous N° 9204, que la date prévue pour l'ouverture des plis est le 22/01/2021 à 11h00 au lieu de 22/01/2020 à 11h00. Le reste demeure sans changement.

SERVICE DES AFFAIRES ADMINISTRATIVES ET FINANCIÈRES, CONSTRUCTION, EQUIPEMENT ET PATRIMOINE.
BUREAU DES MARCHES
La direction provinciale de l'AREF Drâa-Tafilalet de Midelt
Avenue El Massa BP: 317 MIDELT ☎ / 05 58 3521 42 📠 / 05 58 3504 18
N° 11 412/PA

البيانات المغربية
وزارة التربية الوطنية والتعليم العالي والبحث العلمي
الأكاديمية الجهوية للتربية والتكوين
جهة درعة تافيلالت
المديرية الإقليمية أزبال

AVIS DE REPORT D'APPELS D'OFFRES OUVERTS SUR OFFRES DE PRIX
(Séance publique)

Le directeur provincial d'azilal porte à la connaissance du public et à l'ensemble des concurrents que la séance d'ouverture des plis relatifs aux appels d'offres : (01/EXP/2021/AZ ; 02/EXP/2021/AZ ; 03/EXP/2021/AZ), a été reportée selon le programme suivant :

N° AO	Séance d'ouverture des plis a été prévue le	Séance d'ouverture des plis est reportée à la date du	Lieu d'ouverture qui a été prévu	Nouveau Lieu d'ouverture des plis
01/EXP/2021/AZ	19/01/2021 A 10H30	29/01/2021 A 10H30	Siège de la direction provinciale du MENFPESRS, Avenue Hassan II, Azilal	Siège de la direction provinciale du MENFPESRS, Avenue Hassan II, Azilal
02/EXP/2021/AZ	19/01/2021 A 12H30	29/01/2021 A 12H30	Siège de la direction provinciale du MENFPESRS, Avenue Hassan II, Azilal	Siège de la direction provinciale du MENFPESRS, Avenue Hassan II, Azilal
03/EXP/2021/AZ	19/01/2021 A 14H30	29/01/2021 A 14H30	Siège de la direction provinciale du MENFPESRS, Avenue Hassan II, Azilal	Siège de la direction provinciale du MENFPESRS, Avenue Hassan II, Azilal

N° 11 409/PA

ENSAM
ÉCOLE NATIONALE SUPÉRIEURE D'ARTS ET MÉTIERS
UNIVERSITÉ HASSAN II DE CASABLANCA

AVIS DE CONCOURS
Session du 18/01/2021

Le Directeur de l'Ecole Nationale Supérieure d'Arts et Métiers Casablanca, organise un concours de recrutement d'un Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistants session 18/01/2021.

Poste	Spécialité	Nb de poste
Professeur de l'Enseignement Supérieur Assistant	Génie Informatique /Génie logiciel et Big data	01

Sont autorisés à participer à ce concours les titulaires d'un diplôme de Doctorat ou doctorat d'Etat ou d'un diplôme reconnu équivalent.

Le concours comporte deux épreuves suivantes:

- Une épreuve des titres et travaux des candidats.
- Une épreuve d'exposé entretien avec le jury.

Les candidats retenues pour passer l'entretien oral doivent déposer leurs dossiers à l'ENSAM Casablanca sise à 150 AV. NILE SIDI OTHMANE CASABLANCA

Dossier de candidature :

- Une demande manuscrite adressée à Monsieur le Directeur de l'établissement ENSAM Casablanca.
- Une autorisation pour participer au concours pour les fonctionnaires .
- Cinq Curriculum vitae.
- Cinq copies légalisées des diplômes et titres.
- Cinq copies de la thèse de doctorat.
- Cinq exemplaires de l'ensemble des travaux de recherche personnel ou en collaboration comportant notamment des articles, ouvrages et monographie.
- Trois copies de la carte d'identité nationale légalisées.
- Trois extraits d'acte de naissance datant de moins de 3 mois.
- Deux enveloppes timbrées portant l'adresse du candidat.
- Une copie de l'arrêté d'équivalence scientifique délivré par le Ministère, de l'Enseignement Supérieur de la Formation des Cadres et de la Recherche Scientifique, accompagnée par l'arrêté d'équivalence administrative délivré par le Ministère chargé de la Modernisation des Secteurs Publics.

Les candidats doivent postuler sur la plateforme <https://econcours.univh2c.ma/> le 14/01/2021 est la date limite d'inscription.

La liste des candidats les mieux classés retenus pour passer l'entretien oral seront publiés sur le site web de l'emploi public www.emploi-public.ma la plateforme <https://econcours.univh2c.ma/>

NB: Tout dossier incomplet sera rejeté. seules les candidatures déposées sur la plateforme citée ci-dessous seront acceptées.

Av. Nile, 150, Grand Casablanca – Maroc Tél.: 212 522 564 222/ 05 22 38 18 22 Fax : 00212 522 562 093
Web : www.ensam-casa.ma
N° 11 411/PA

Royaume du Maroc
Ministère de l'intérieur
Région de Souss Massa
Province Chtouka Ait Baha
Cercle Ait Baha
Caïdat Ait Baha
Commune Ait M'ZAL

AVIS D'APPEL D'OFFRE OUVERT
N° 04/2020

Le Lundi 25 Janvier 2021 à 11h00 il sera procédé à la salle des réunions au siège de la commune AIT M'ZAL, aux présidence de monsieur le président de commune AIT M'ZAL, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offre ouvert pour Travaux De Construction Du Parc Auto Communal A La Commune Ait M'zal.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré auprès du bureau de service technique de la commune AIT M'ZAL, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés de L'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Les concurrents peuvent soumissionner électroniquement à cet appel d'offre sur le portail des marchés de L'Etat : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de : Trente mille dirhams (30 000,00 dhs)

L'estimation des couts des prestations établies par le maître d'ouvrage est fixée à la somme De: 1 000 000,00 Dhs TTC (Un Million dirhams toute taxes comprises)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être Conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 2-12-349 du 8 jourmadal 1434(20 mars 2013).

- Soit envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom du président de la commune AIT M'ZAL au service technique de la commune.
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau précité.
- Soit soumissionner électroniquement au portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma
- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Les entreprises sont tenues de produire une copie certifiée conforme à l'original de certificat de qualification et de classification délivré par le ministère de l'équipement du transport, de la logistique et de l'eau.

Le secteur d'activité concernée, la qualification exigée et la classe minimale sont comme suit :

Secteur	Classe minimale	Qualifications exigées
A	5	A2

Il est prévue une visite des lieux Le Mercredi 13 Janvier 2021 à 11 heures.

N.B : Les entreprises non installées au Maroc doivent fournir le dossier technique composé des pièces prévues aux alinéas 1 et 2 du paragraphe B de l'article 25 du décret n° 2-12-349 du 20 mars 2013

N° 11 410/PA

Serviceing and Entertaining North Africa
« S.E.E.N.A » SARLAU
Capital de 200.000,00 DH
(Deux cent mille dirhams)
Siège social : 13, Rue des Suippes, Casablanca
R.C. (Casablanca) N° 170695
Dissolution anticipée de la société

Aux termes du procès-verbal de l'Assemblée générale extraordinaire en date du 7-07-2020, l'associé unique de la société a décidé :
- La dissolution anticipée de ladite société
- La nomination de Monsieur Youssef Khalil en qualité de liquidateur de la société
- De fixer le siège de la liquidation à Casablanca, 13, rue des Suippes
Le dépôt légal a été effectué au greffe du tribunal de commerce de Casablanca sous le N° 759545 en date du 29-12-2020.

N° 001/PA

Constitution d'une S.A.R.L.

Suivant acte sous seing privé, il a été établi les statuts d'une société à responsabilité limitée dont les caractéristiques sont les suivantes :

- Dénomination : Sté Naia Industries suivant certificat négatif N° 2221337 du 9-11-2020
- Forme juridique : S.A.R.L.
- Capital : Le capital social est fixé à la somme de cent mille dirhams (100.000,00 DH). Il est divisé en mille (1000) parts sociales de 100 dirhams chacune. Le capital est réparti comme suit :

1) Monsieur Anas Najidi : pour 500 parts sociales
2) Monsieur Ali Ibntabit : pour 500 parts sociales

- Objet : La société a pour objet tant au Maroc qu'à l'étranger :

- L'achat, la vente, l'étude, la réalisation et le commerce en général sous toutes ses formes, de tous produits et solutions ;

- Participation aux appels d'offres nationaux et internationaux ;

- Promotion, développement et réalisation des échanges commerciaux internationaux ;

- Fourniture et installation de matériel informatique, électrique et similaire ;

- Sous-traitances et représentation avec les sociétés au Maroc et à l'étranger ;

- La prise de participation et intérêts dans toute société dont l'activité se rapporte à l'activité de la société ;

- La prise, l'acquisition, l'exploitation ou la cession de tous brevets, représentation ou procédé concernant ces activités ;

- Fourniture et installation et mise en service de solution en digitalisation ;

- Fourniture et installation et mise en service de solution en domotique ;

- Et plus généralement, toutes les opérations commerciales ou industrielles, mobilières ou immobilières et financières se rattachant directement ou indirectement à l'objet social de la société, ou à tout autre objet similaire ou connexe.

- Siège social : est fixé à : 96 A OP Mosakbal GH 3A Etag 3 App 10 Casablanca

- Durée : 99 ans
- Gérance : Monsieur Anas Najidi

Le dépôt légal a été effectué au registre de commerce du tribunal de Casablanca en date du 7 décembre 2020

sous le numéro 482043.
N° 002/PA

SOCIETE AFLLA SARL
RC N°345/659

I- selon l'assemblée générale extraordinaire de la société « AFLLA SARL » en date du 02/12/2020 il a été Décidé :
• la signature bancaire conjointe de : de Mr. OUSNI JAMAL, en tant qu'associé & Mr. OUTHOU MOHAMED, en tant qu'administrateur.

Mr. OUSNI JAMAL et Mr. OUTHOU MOHAMED, sont le seul habilité à contracter les opérations bancaires .

• la signature social séparé la société sera engagé pour tous les documents sociales. de Mr. OUSNI JAMAL en cas d'absence de Mr. OUTHOU MOHAMED ou la signature sociale de Mr. OUTHOU MOHAMED en cas d'absence de Mr. OUSNI JAMAL, Ils auront seuls et séparément la signature sociale séparée dont ils ne peuvent faire usage que pour les affaires de la société.

N° 11 414/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N°37/INDH-P1/2020
Le 26 Janvier 2021 à 10h00, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour les TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE DOURS TALIB ET TALIBA SKOURA A LA C.T. SKOURA ET TELOUET A LA C.T. TELOUET PROVINCE DE OUARZAZATE. Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 35.000,00 dhs (Trente Cinq Mille Dirhams, 00 cts).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 402 920,00dhs (Un Million Quatre Cent Deux Mille Neuf Cent Vingt Dirhams, 00 Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 11 416/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
DIRECTION DES SERVICES
FINANCIERES ET
MARCHÉ

AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N°16/2020./BP
Le 25/01/2021 à 10 h 00 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique :
Achat du Matériel de fabrication des Baches au Profit

fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

N° 11 415/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
PROVINCE
D'OUARZAZATE
SG/DBM/SM
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT

N° 38/INDH/2020

Le 26 Janvier 2021 à 10h30, il sera procédé, dans la salle des réunions du secrétariat général de la province de Ouarzazate à l'ouverture des plis relative à l'appel d'offres sur offres de prix pour LES TRAVAUX DE MISE A NIVEAU DE DOURS TALIB ET TALIBA AGUIM A LA C.T. IGHERM N'OUGDAL, GHESSATE A LA C.T. GHESSATE ET BOURMANE A LA C.T. IMI N'OUOLAOUNE PROVINCE DE OUARZAZATE

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au service des marchés du Secrétariat Général de la province d'Ouarzazate, il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics <http://www.marchespublics.gov.ma>

Le cautionnement provisoire est fixé à un montant de 40.000,00 dhs (Quarante Mille Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de 1 700 230,80 dhs (un million Sept Cent Mille Deux Cent trente dirhams, 80 Centimes).

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27,29 et 31 du décret n° 02-12-349 relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis au bureau d'ordre du secrétariat général de la province d'Ouarzazate sis a avenue Mohamed VI Ouarzazate.

- Soit les déposer sous format électronique et ce avant la date d'ouverture des plis

- Soit les remettre directement au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 9 du règlement de consultation.

de la Coopérative Bache Series

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré à la Service du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

Il peut également être téléchargé à partir du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Cinq mille dirhams 00 Cts (5 000,00 Dhs)

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixée à la somme de Deux Cent Six Mille Sept Cent dhs Dhs 00 Cts TTC (206 700,00 Dhs TTC)

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 27- 29 et 31 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le Bureau du Budget et Marché du Conseil Provincial d'Assa Zag.

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au nom de Monsieur Le Président du Conseil Provincial d'Assa-Zag.

- Soit les remettre au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance et avant l'ouverture des plis.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par règlement de la consultation.

N° 11 418/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'INTERIEUR
REGION GUELMIM
OUED NOUN
PROVINCE D'ASSA-ZAG
CONSEIL PROVINCIAL
D'ASSA ZAG
DIRECTION
DES SERVICES
SERVICE DU FINANCE
ET MARCHES
AVIS D'APPEL D'OFFRES
OUVERT N° 18/2020 BP
25/01/2021 à partir 13h 30 min, il sera procédé, au siège du Conseil Provincial de la Province d'Assa-Zag à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres sur offre de prix, pour le lot unique suivant:

* ETUDE TECHNIQUE ET SUIVI DES TRAVAUX D'AMENAGEMENT DE HUIT ETABLISSEMENT SCOLAIRE RELEVANT DE LA PROVINCE D'ASSA ZAG (2ème tranche)

Le dossier d'appels d'offres peut être retiré au service des marchés de Conseil provincial de la Province. Il peut également être téléchargé à partir du portail peut être envoyé par voie postale aux concurrents qu'ils le demandent. des marches de l'état www.marchespublics.gov.ma

L'estimation des coûts des prestations établie par le maître d'ouvrage est fixé à la somme de : Cent Vingt Mille 00 cts (120 000,00 dhs TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doit être conformes aux dispositions des articles 99 du décret n°2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

Les concurrents peuvent :
- Soit déposer contre récépissé leurs plis dans le bureau du Service comptabilité et marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime ;

- Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

- Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

- Soit le déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adressera la Direction Des Ports Et Du Domaine Public Maritime, Hay Nahda II – avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani - BP 5131 Rabat-Takadoum

Tel n° : 05 38-00- 52 -00/03 - Fax n° : 05 37 -75 -00 -11

N° 11 419/PA

ROYAUME DU MAROC
MINISTERE
DE L'EQUIPEMENT,
DU TRANSPORT, DE LA
LOGISTIQUE ET DE
L'EAU

AVIS D'APPEL
D'OFFRES OUVERTSUR
OFFRES DE PRIX N°
09/DPDPM/2020

Le mardi 26 janvier 2021 à 10 heures 30m il sera procédé, dans les bureaux de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à Hay Nahda II – avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani BP 5131 Takadoum -Rabat, à l'ouverture des plis relatifs à l'appel d'offres ouvert sur offres de prix, pour : Le tri, l'organisation, la gestion et l'assainissement physique des fonds d'archives de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime, en Lot unique.

Le dossier d'appel d'offres peut être retiré au bureau du service comptabilité et marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime à Hay Nahda II – avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani BP 5131 Takadoum - Rabat. Il peut être également téléchargé à l'adresse suivante : www.marchespublics.gov.ma

Le cautionnement provisoire est fixé à la somme de Vingt Mille Dirhams Dh (20.000,00 Dirhams).

L'estimation des coûts des prestations objet de l'avis d'appel d'offres est évalué à Cinq cent Soixante Sept Mille Dirhams toutes taxes comprises (567.000,00 Dirhams TTC)

Le contenu ainsi que la présentation des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions des articles 27, 29, 31 et 148 du décret n° 2.12.349 du 8 Joumada I 1434 (20 Mars 2013) relatif aux marchés publics.

La visite de lieux sera programmée le 12 janvier 2021 à 10 heures.

Les concurrents peuvent :
• Soit déposer, contre récépissé, leurs plis dans le bureau du Service comptabilité et marchés de la Direction des Ports et du Domaine Public Maritime ;

• Soit les envoyer par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;

• Soit les remettre, séance tenante, au président de la commission d'appel d'offres au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;

• Soit le déposer par voie électronique au portail des marchés publics (www.marchespublics.gov.ma)

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues par l'article 5 du règlement de consultation.

Pour tous renseignements complémentaires, s'adressera la Direction Des Ports Et Du Domaine Public Maritime, Hay Nahda II – avenue Mohammed Bel Hassan El Ouazzani - BP 5131 Rabat-Takadoum

Tel n° : 05 38-00- 52 -00/03 - Fax n° : 05 37 -75 -00 -11

N° 11 420/PA

V E N D R E D I



07:00:00 : Lecture du Saint Coran
07:10:00 : Tinoubka
07:40:00 : Arrouad
08:40:00 : Atfalouna Ep 42
09:40:00 : Amouddou
10:40:00 : Koloub Tayha Ep 17
11:40:00 : Oussrati Ep 136
12:40:00 : Stand UP quotidiennes
12:50:00 : JT Addahira + Météo
13:10:00 : Priere du venderdi
14:00:00 : Rdat Lwalida 2 Ep 2
14:30:00 : JT en Amazigh
14:50:00 : JT en Espagnol
15:10:00 : Fi dilal Islam
15:30:00 : Alwan Mina Al Madih
15:50:00 : Ya rab Ep 3
16:00:00 : Yassalounaka
16:30:00 : Al Haoudaj
17:30:00 : Oujouh
18:00:00 : Atfalouna Ep 43
19:00:00 : JT en Français
19:20:00 : Moumou Aynya Ep 6
19:50:00 : L'usine Ep 30
20:20:00 : Zouaji Mouhal Ep 4
20:40:00 : Stand UP quotidiennes
21:00:00 : JT Principal + Météo
21:50:00 : Al Moutakaid
23:20:00 : chachat
23:50:00 : Dernier bulletin d'information
00:20:00 : Ould Sfia Ep 2
01:20:00 : Taghrida
03:10:00 : Tinoubka
03:40:00 : Oujouh
04:10:00 : Koloub Tayha Ep 17
05:00:00 : Arrouad
06:00:00 : Amouddou



05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC LAUREATS MAWAHIB TAJWID AL QOR'AN
06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
06:20:00 : MAGAZINE : SABAHYAT 2M
07:05:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
07:55:00 : MAGAZINE : L'ECOLE DES FANS : RACHIDA TALAL ET YOUSSEF BOUROUICHE, BAYAN
08:45:00 : MAGAZINE : 3AYNEK MIZANEK
09:35:00 : SERIE : AL AWNI
10:05:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
10:10:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA
10:55:00 : MAGAZINE : KIF AL HAL
11:10:00 : BEST OF SABAHYAT 2M
12:00:00 : SERIE : HDIDANE F GUEZIZ
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:35:00 : RELIGIEUX : PRIERE DU VENDREDI
14:05:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
14:55:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
15:05:00 : FEUILLETON : CHAMAL JANOUB
15:45:00 : SERIE : AQBA LIK
16:15:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA
17:10:00 : ADDINE WA ANNASS : MAFHOM AL HOURRIYA FI ATTAQAFI AL ISLAMIYA
17:35:00 : MAGAZINE : ZOUROU AL 3ARIFINE : ABDELLAH AL GHAZOUANI
17:50:00 : DESSINS ANIMES
18:15:00 : CH'HIWA MA3A CHOUMICHA
18:25:00 : MAGAZINE : POP UP
18:35:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB
19:25:00 : FEUILLETON : AL WAD3
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT
21:10:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:50:00 : RACHID SHOW
23:10:00 : FEUILLETON : AZZA3IMA
00:10:00 : FEUILLETON : MIN AJLI IBNI
00:55:00 : FEUILLETON : AL WAD3
01:40:00 : TELEFILM : CHAHADAT MILAD
03:10:00 : AL HANE 3CHAQNAHA : ZINEB YASSIR WA MAJMOUSAT ATTAKHIT AL ARAB
03:50:00 : FEUILLETON : RAHINAT AL HOUB
04:35:00 : MAGAZINE : TOUBKAL

S A M E D I



07:00:00 : Lecture du Saint Coran
07:10:00 : Tinoubka
07:40:00 : Amouddou
08:40:00 : Arrouad
09:40:00 : Koloub Tayha Ep 18
10:30:00 : Nadi Al Marah Ep 35
11:30:00 : Dar Al Warata Ep 21
12:00:00 : Oussrati Best Of
12:52:00 : Stand UP quotidiennes
13:00:00 : JT Addahira + Météo
13:20:00 : Rdat lwalida 2 Ep 3
14:00:00 : JT en Amazigh
14:20:00 : JT en Espagnol
14:40:00 : Nojoun Al Aoula soirée de fin d'année
17:40:00 : Mister Sanssour Ep 24
17:50:00 : Mister Sanssour Ep 23
18:00:00 : Amakin Fi dakira
19:00:00 : JT en français
19:20:00 : Moutaalikat Salama Nadi fi - Inedit
19:50:00 : Hayna Ep 29
20:20:00 : Hayna Ep 30
20:50:00 : Stand UP quotidiennes
21:00:00 : JT Principal + Météo
21:50:00 : Stand UP prime 5
23:50:00 : Dernier bulletin d'information
00:10:00 : Moudawala
01:05:00 : Amakin fi dakira
02:00:00 : Al Haoudaj
03:00:00 : Tinoubka
03:30:00 : Rdat lwalida 2 Ep 3
04:00:00 : Koloub Tayha Ep 18
05:00:00 : Amouddou
06:00:00 : Arrouad



05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC LAUREATS MAWAHIB TAJWID AL QOR'AN
06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
06:30:00 : MAGAZINE : CHADA AL ALHANE : LE CHANT JUDÉO-MAGHRÉBIN
08:40:00 : SIHATOUK BAYNA YADAYK
09:05:00 : SERIE : LCOOPERATIVE
10:05:00 : SERIE : AL AWNI
10:30:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA
11:15:00 : SERIE : HDIDANE
12:00:00 : AL BARLAMANE WA ANNASS
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:15:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:35:00 : STUDIO LIVE : MERYEM BELMIR
14:10:00 : MAGAZINE : KAN YA MA KAN
14:20:00 : MAGAZINE : LIL MATBAKHI NOUJOU
14:55:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
15:05:00 : FEUILLETON : CHAMAL JANOUB
16:20:00 : SERIE : AQBA LIK
16:50:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA
17:50:00 : FEUILLETON : ROMANSIYAT ACHA3R AL ABYAD
18:40:00 : MAGAZINE : POP UP
19:10:00 : MAGAZINE : SAYIDAT SHOPPING
20:05:00 : MAGAZINE : KTAB QRITOU
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:55:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:10:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:50:00 : MAGAZINE : ALLAYLA SAHRATNA : MAHMOUD EL IDRISSE
23:30:00 : SPECTACLE : LE MARRAKECH DU RIRE : SOIRÉE DE GALA AVEC JAMAL DEBBOUZE
01:40:00 : MAGAZINE : RACHID SHOW : BEST OF SOIRÉE DE FIN D'ANNEE
02:55:00 : MAGAZINE : POP UP
03:20:00 : MAGAZINE : HADI OU TOUBA : BGHIT PARTMA
04:15:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : DANS TES YEUX JE VOIS MON PAYS

<p>Université Mohammed Premier Faculté de Médecine et de Pharmacie Oujda</p>		<p>جامعة محمد الأول كلية الطب والصيدلة وجدة</p>
<p>وحدة المقيمين والداخليين</p>		
<p>المملكة المغربية جامعة محمد الأول كلية الطب والصيدلة بوجدة</p>		
<p>إعلان عن مباراة لتوظيف أطباء داخليين</p>		
<p>تنظم كلية الطب والصيدلة بوجدة مباراة لتوظيف 50 طبيبا داخليا في شعبة الطب، دورة 04 فبراير 2021 مخصصة للمترشحين المنتمين.</p>		
<p>على الراغبين في الترشح، التسجيل عبر الرابط الإلكتروني http://fmpo.ump.ma/ir/public/ و إيداع طلباتهم بشكل شخصي بمصلحة السلك الثالث (وحدة المقيمين والداخليين) بكلية الطب والصيدلة بوجدة وذلك قبل 20 يناير 2021.</p>		
<p>يتكون ملف الترشيح من الوثائق التالية :</p>		
<ul style="list-style-type: none"> • طلب خطي يتضمن اسم ونسب وعنوان وتاريخ ومكان ازدياد المترشح و رقم هاتفه. • وصل التسجيل الإلكتروني. • كشف النقط من السنة الأولى إلى السنة الخامسة للطب. • بيان تصحيح جميع وحدات التداريب. • 01 عقد ازدياد حديث العهد. • نسخة من بطاقة التعريف الوطنية. • شهادة متابعة الدراسة تحدد الوضعية الحالية للطلاب. 		
<p>ملاحظة: سيتم الإعلان لاحقا عن مواعيد الامتحانات.</p>		
<p>العنوان : ص.ب 4867 وحدة الجامعة - الرمز البريدي 60049 وجدة - المغرب الهاتف : 05 36 53 14 14 الفاكس : 05 36 53 19 19</p>		
<p>N° 11 421/PA</p>		

D I M A N C H E



07:00:00 : Lecture du Saint Coran
07:10:00 : Tinoubka
07:40:00 : Al Aouda
08:40:00 : Ichaa mamlaka
09:40:00 : Amouddou
10:40:00 : Koloub Tayha Ep 19
11:30:00 : Nadi Al Marah Ep 36
12:30:00 : Dar Al Warata Ep 22
12:50:00 : Oussrati Best Of
13:00:00 : JT Addahira + Météo
13:20:00 : Chououn Barlamania
14:00:00 : JT en Amazigh
14:20:00 : JT en Espagnol
14:40:00 : Stand UP prime 5
16:40:00 : Ould Sfia Ep 2
17:40:00 : Mister Sanssour Ep 26
17:50:00 : Mister Sanssour Ep 27
18:00:00 : Canal Atlas
19:00:00 : JT en français
19:20:00 : Aalam Ryadi
20:00:00 : Aabak Atourat Marrakech
20:50:00 : Stand UP quotidiennes
21:00:00 : JT Principal + Météo
21:50:00 : Moudawala
22:50:00 : Une heure en enfer
23:50:00 : Dernier bulletin d'information
00:10:00 : Dar Al Warata Ep 23
00:40:00 : Dar Al Warata Ep 24
01:10:00 : Canal Atlas
02:10:00 : Al Aouda
03:10:00 : Tinoubka
03:40:00 : Mister Sanssour Ep 26
03:50:00 : Mister Sanssour Ep 27
04:00:00 : Koloub Tayha Ep 19
05:00:00 : Ichaa mamlaka
06:00:00 : Amouddou



05:55:00 : RELIGIEUX : CORAN AVEC LAUREATS MAWAHIB TAJWID AL QOR'AN
06:00:00 : MAGAZINE : CH'HIWAT BLADI
06:30:00 : DOCUMENTAIRE : CHARAYINE AL ARD : MANABIOU MGOUN
07:20:00 : DOCUMENTAIRE : SAFAHAT MASSIYA : MAKTABAT MOULAY ZIDANE
08:40:00 : MAGAZINE : POP UP
09:10:00 : MAGAZINE : AL MOUSTAQBAL AL ANE
09:35:00 : MAGAZINE : EUROMAXX
10:10:00 : SERIE : AL AWNI
10:40:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA
11:25:00 : SERIE : HDIDANE
12:05:00 : MAGAZINE : SAHATNA JMI3
12:35:00 : NEWS : BULLETIN METEO
12:45:00 : NEWS : AL AKHBAR
13:30:00 : SPORT : MOUJAZ RIYADI
13:50:00 : MAGAZINE : KHIR LBLAD
14:00:00 : SERIE : LCOOPERATIVE
15:05:00 : NEWS : JOURNAL AMAZIGH
15:15:00 : FEUILLETON : CHAMAL JANOUB
16:30:00 : SERIE : AQBA LIK
20:00:00 : FEUILLETON : MASSIR ASSIA
18:45:00 : MAGAZINE : L'ECOLE DES FANS : RACHIDA TALAL ET YOUSSEF BOUROUICHE, BAYAN
19:40:00 : MAGAZINE : MA3A RAMDANI
20:05:00 : MAGAZINE : KTAB QRITOU
20:15:00 : NEWS : INFO SOIR
20:45:00 : SPORT : QUE DU SPORT
20:55:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:10:00 : NEWS : BULLETIN METEO
21:15:00 : NEWS : AL MASSAIYA
21:50:00 : DES HISTOIRES ET DES HOMMES : AL HOUB : LALLA
22:50:00 : CINEMA : DAFAIR
00:35:00 : TELEFILM : SAMT ADDAKIRA
02:20:00 : MAGAZINE : ALLAYLA SAHRATNA : MAHMOUD EL IDRISSE
03:55:00 : MAGAZINE : SAYNEK MIZANEK
04:50:00 : MAGAZINE : TOUBKAL

Mots flechés

Par Abou Salma

Jeux & Loisirs

ANODIN	ÉPLUCHE	ENVELOPPÉE VOYELLES	OUTIL	NOTE EN CRUE	ABUSIVEMENT	PARESSE VOYELLES	FICHU
			REPAS DU GUERRIER				
VIEUX CONSERVATEUR					DÉMOLIT REINSÉRÉES		
		D'AILLEURS	RELÂCHÉ	EN PROSE		LIVRE DE ROLAND BARTHES	
EXPERT BOIS DUR				EN SEPTEMBRE À LA MODE		FIN D'ANNÉE ADVERBE	
OPPOSÉ À BRUT			ATTACHA LITHIUM		FLEUVE D'ASIE	DROGUE	ÂGE
DES PAYS-BAS	BAIN DE VAPEUR	MÉLODIE VOYELLES		DÉBUT D'AMNÉSIE		CHROME	
POSSÉSSIF			AUTHENTIQUE	CERNE			
AMER				SECRET ADVERBE		LETTRES DE MARIA	NAVIRE À VOILES
ÉMISSION ENFANTINE		VOYELLES BOUT À BOUT		PRÊCHE PRONOM			
					AVENUE		
SINGE DE L'AMÉRIQUE DU SUD				GROUPE DE TRAVAIL			

Solution mots flechés d'hier

BIEN	A	RAPÉE	U	CRACK À LA MODE	A	TEXTURE	SODIUM LETTRES DE SIEVE	BLEB	P	AVALER
PORTE À PORTE	V	A	S	I	S	T	A	S	A	G
ENVERS	O	EN PENTE FATIGUÉ	E	N	VENU AU MONDE	R	VÉTÉRI- NAIRE	V	E	T
	P	I	L	E	SODIUM	N	A	MÉLODIE AGME	MORCEAU DE KEBAB	E
SYMBOLÉ DU RADIUM	R	A	PRÉSENT	TRUFFÉ EN FUMÉE	E	M	A	I	L	L
ARTICLE	S	S	D	F	LETTRES DE LETRAIS	E	I	R	FIN DE VERBE ROULÉ	I
	L	E	O	U	TINTIN RETYRE	R	I	E	N	BALADE
TANIN	T	A	N	E	LA MOITIÉ DES ÉTUDES	O	CONNU	S	U	RÉMINÉ- RATION
FORME D'AVOIR	A	I	E	S	LEVANT SUCRÉE	E	S	T	MANCHE UNE SUIITE	ATOPISTE
FIGURE DE STYLE	P	R	O	T	H	E	S	E	S	O
ABIMÉE	E	L	I	Q	U	A	E	T	A	L
	U	S	E	E	L	K	I	T	P	O
D'APRÈS	S	E	L	O	N	S	O	L	O	C

Directeur de la Publication et de la Rédaction
Mohamed Benarbia

Secrétaire général de la Rédaction
Ahmed Saâdi

Rédaction
Mohamed Bouarab
Hassan Bentaleb
Alain Bouthry
Mourad Tabet
Wafaa Mejdoubi
Mehdi Ouassat
Chady Chaabi

Responsable des ressources humaines
Atika Rachdi

Directeur artistique
Fouad Ezzafir

Service technique
Khadija Sabi (Responsable)
Meryem Warrach
Myriem Rehane
Khadija Halafi
Hafid Bouzarouata
Mariama Farki
Elkandoussi Elmandi

Révision
Abdelmoumène Warrach

Secrétariat
Asmaa Tabaa

Photographe
Ahmed Laaraki

Documentation
Nadia Ghazali

Correspondants
Ahmadou El Katab
(Laâyoune)
Abdelali khallad
(Essaouira)

Collaborateurs
Chouaib Sahnoun
Khalil Benmouya

Adresse de la Rédaction
33, Rue Amir
Abdelkader
B.P. 2165 -
Casablanca Maroc

E-mail:
liberation@libe.ma
Téléphone:
0522 61.94.04
0522 62.32.32
Fax de la rédaction:
0522 62.09.72

Service annonces et publicité
E-mail:
annoncesliberation@libe.ma

Youssef El Gahs
Mouna El Youssoufi
Loubna Baghdadi
Latifa Mounib
Rkia Ait Dahman
Siham Zaïter
Fadwa Choukri

44, Avenue des E.A.R
3ème Etage -
Casablanca
Tél: 0522 31.00.62
Fax: 0522 31.28.10

Imprimerie
Les Editions
Maghrebines

Distribution
SAPRESS
Dossier de PRESSE
130/64

Site web:
www.libe.ma

Journal Libération

Libération Maroc

2017
www.ojd.ma



Mots croisés

	1	2	3	4	5	6	7	8	9
I									
II									
III									
IV									
V									
VI									
VII									
VIII									
IX									

HORIZONTALEMENT

- I. Les voilà premiers !
- II. Elle nous a merveilleusement fait rêver. - Eau vive ou ville morte, ça dépend du sens.
- III. Manifestes.
- IV. Mauvaise à laine. - Fort fort.
- V. Dans les «Quatre étoiles», depuis peu. - Sorti d'enceinte.
- VI. Base américaine.
- VII. Pronom. - Est pour l'establishment.
- VIII. Flateuse.
- IX. Sans fin pour une comtesse sans charmes (deux mots).

VERTICALEMENT

- 1. Mineures ou majeures, elles nous invitent à conclure !
- 2. Enchanter ou va faire chanter. - Elle met de l'animation dans les gradins.
- 3. Plus elle est fidèle, plus elle nous trompe !
- 4. A suivre. - Bouts de gras.
- 5. Identifiant National Etudiant (sic). - Avec lui, ça balance !
- 6. Vieux clou. - Trois blanches.
- 7. Petit tour. - Passe-droit.
- 8. Il jette un froid. - Pour les ouvriers suisses ou les gars de la Navy.
- 9. Dans le collimateur.

Solution mots croisés d'hier

	1	2	3	4	5	6	7	8	9	10	11	12
I	P	A	R	A	T	O	N	N	E	R	R	E
II	A	G	A	C	E	R	I	E	S		E	V
III	R		G	E	N	E		S	U	C	E	
IV	T	R	E	S	S	E		F	A		R	N
V	D	E	R		I		B	R	I	D	E	E
VI	U	T		C	O	A	T	I		Y	A	M
VII	L	E	S	E	N	T		C	O	N	T	E
VIII	I	N	O		S	E	N		T	A	I	N
IX	O	U	R	S		M	O	T	A	M	O	T
X	N	E	G	O	C	I	A	T	I	O	N	S

Grilles de sudoku

Facile

			7	5		2		4
9	1		4	8		5		
		7	1					
			1	5	8	9		
	5	3	8	7	4	2		
6	8	9	2					
				5	1			
	3	2	6	8	7			
8	2		7	3				

Moyen

				1		6		
9			5	7				
	6		3			4		
8	4				7	1		
	1	7		8		4	3	
	9	3				5	8	
	3		2			5		
		4		9			1	
	5	6						

Difficile

				6		2		
		7		4	5	9		
4	6		9					
9	4			3	1			
2							7	
		8	2			4	9	
				9	7	6		
		9	5	7	2			
	1		8					

Expert

			2	7				
	8		3			6		
7		6			1			
	5	9			2			
	2		9			5		
		7			3	9		
	3			9			1	
8		4			5			
	1	5						

Rappel des règles

Remplir chaque carré de 9 cases par des chiffres allant de 1 à 9. Aucun de ces chiffres ne doit apparaître deux fois dans la même case, la même ligne ou la même colonne.

Solution sudoku d'hier

Facile

8	5	3	1	4	2	6	9	7
1	4	7	9	5	6	3	8	2
2	9	6	3	8	7	4	5	1
5	2	4	8	6	3	1	7	9
9	3	8	7	1	5	2	6	4
6	7	1	4	2	9	8	3	5
7	8	9	2	3	1	5	4	6
3	6	2	5	9	4	7	1	8
4	1	5	6	7	8	9	2	3

Moyen

9	6	1	5	8	2	7	3	4
5	7	4	3	1	6	9	8	2
8	2	3	7	4	9	5	1	6
2	9	8	4	5	1	3	6	7
1	3	7	2	6	8	4	9	5
6	4	5	9	7	3	1	2	8
3	5	6	8	9	7	2	4	1
4	8	2	1	3	5	6	7	9
7	1	9	6	2	4	8	5	3

Difficile

3	9	5	7	2	6	4	8	1
8	7	4	1	3	9	5	2	6
1	2	6	4	5	8	9	3	7
7	4	9	5	8	1	2	6	3
2	5	8	6	7	3	1	9	4
6	1	3	2	9	4	7	5	8
4	3	1	9	6	2	8	7	5
5	8	2	3	4	7	6	1	9
9	6	7	8	1	5	3	4	2

Expert

6	9	4	2	5	3	8	1	7
5	7	8	4	6	1	9	2	3
1	2	3	8	7	9	5	6	4
8	6	1	3	4	5	7	9	2
3	4	7	9	2	6	1	5	8
9	5	2	7	1	8	4	3	6
7	3	6	5	9	4	2	8	1
2	8	5	1	3	7	6	4	9
4	1	9	6	8	2	3	7	5

Sport

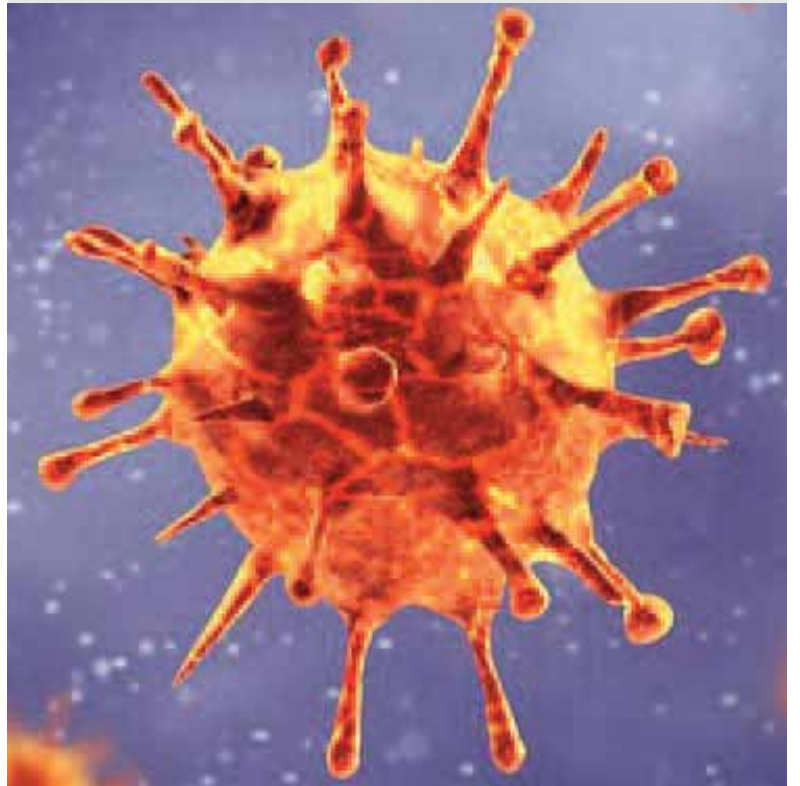
La Covid-19 a tout chamboulé

La pandémie de Covid-19 qui a frappé de plein fouet le monde entier a chamboulé toute la programmation des compétitions sportives. Si pratiquement l'ensemble des disciplines se sont trouvées dans l'obligation de mettre un terme à leurs activités, seul le football a pu faire exception.

Sur le plan continental, les reports ont concerné les éliminatoires de la CAN, les phases finales du CHAN, le déroulement de la Ligue des champions et de la Coupe de la Confédération, en plus de la Super Coupe d'Afrique qui se jouera d'ici quelques jours à Doha entre la Renaissance de Berkane et le National du Caire.

Sur le plan national, après un arrêt qui a duré un peu plus de trois mois, la Fédération Royale marocaine de football a pris la décision de reprendre le championnat au titre de la saison sportive 2019-2020. Une reprise dans un contexte sanitaire difficile, ce qui n'a pas empêché les parties prenantes à assumer leurs responsabilités, sensibilisant voire sommant les clubs des Botola Pro et amateurs à se soumettre aux mesures de précaution sanitaires.

L'entame de la reprise des championnats était difficile, ponctuée par des ajournements de matches, alors que la suite a été fluide. Résultat des courses : une saison bouclée dans des conditions des plus difficiles.



Des coaches comblés

Il s'agit là du quatuor gagnant des entraîneurs au titre de la saison 2019-2020. A commencer par Jamal Sellami qui a conduit le Raja vers le titre de champion du Maroc et qui aura l'occasion de s'adjuger un autre sacre : la Coupe arabe Mohammed VI des clubs.

Tarik Sektioui ne peut qu'être comblé après avoir remporté la Coupe de la Confédération avec la RSB et mené ses poulains à une place sur le podium du championnat national. Zakaria Aboub n'a pas été en reste, en assurant la qualification du Onze national U20 aux phases finales de la CAN de cette catégorie qui aura lieu bientôt en Mauritanie.

Hicham Deguig est en droit de se targuer de sa performance à la tête de l'EN de futsal qui, en gagnant la Coupe d'Afrique à Laâyoune, a obtenu le sésame du Mondial lituanien.

Des internationaux qui ont gagné en standing

Certains internationaux marocains ont eu le vent en poupe au cours de la saison sportive 2020. Ainsi, deux joueurs ont réussi à décrocher de jolis contrats au sein de prestigieux clubs du Vieux Continent. Il s'agit de Hakim Ziyech transféré de l'Ajax Amsterdam à Chelsea et d'Achraf Hakimi qui a débarqué à l'Inter Milan en provenance du Borussia Dortmund.

Deux joueurs retenus comme cadres au sein de leurs nouveaux clubs et qui au fil des matches, démontrent ce dont ils sont capables, en témoignent les propos tenus à leur égard par leurs coaches respectifs, Franck Lampard (Chelsea) et Antonio Conte (Inter Milan).

En plus de ces deux valeurs sûres de l'équipe nationale, il y a lieu de citer le tandem marocain du FC Séville, Yassine Bono et Youssef En-Nseyri, vainqueur avec le club andalou de l'Europa League. Deux éléments qui ont su garder les pieds sur terre et tiennent à s'illustrer davantage cette saison aussi bien en Liga qu'en Ligue des champions.



Saison réussie pour le Raja



Le Raja de Casablanca a réussi pleinement sa saison 2019-2020. Le club a pu renouer avec la consécration sur le plan national, titre qu'il n'a plus remporté depuis 2013. Un sacre amplement mérité pour des Verts qui n'ont pas manqué d'épater la galerie par un jeu aussi chatoyant qu'efficace.

Au niveau africain, le Raja aurait pu franchir le cap des demi-finales de la Ligue des champions, s'il n'y avait pas ce maudit virus qui a joué un vilain tour à toute l'équipe. A peine remis, les partenaires de Mohcine Moutawalli avaient à affronter au Caire un Zamalek bien en place, qui plus est, avait fait l'essentiel à Casablanca en remportant le match aller par 1 à 0. Au retour, le Raja, qui a retrouvé ce stade avancé de la compétition après 15 ans d'absence, a beau essayer mais il n'a pu atteindre l'objectif tant espéré par ses supporters. Peut-être que ça sera lors de l'édition en cours sachant que les Verts sont outillés pour aller jusqu'au bout.

Berkane, l'Africaine

Après avoir été quart de finaliste, puis finaliste, l'heure était venue pour la Renaissance de Berkane de chasser le signe indien et d'étoffer son palmarès par un deuxième titre majeur qui s'ajoute à la Coupe du Trône remportée en 2018.

La consécration en 2020 a été africaine. La RSB avait surclassé en finale le club égyptien de Pyramids par 1 à 0, devenant par là même le cinquième club marocain à s'adjuger la Coupe de la CAF après le KACM (ancienne formule), le Raja de Casablanca, l'ASFAR, le FUS de Rabat et le Moghreb de Fès.

Dans cette Coupe de la Confédération, dont les demi-finales et la finale se sont jouées au finish au Maroc, l'on ne peut oublier le bon parcours du Hassania d'Agadir qui a atteint le dernier carré, tour où il a été éliminé par la RSB.

Une Renaissance de Berkane qui, à l'instar du Wydad et du Raja, aspire à faire partie du cercle réduit des grosses écuries du football africain. Pour ce faire, le club de l'Oriental disputera bientôt la Super Coupe d'Afrique contre Al Ahly à Doha.



EN de futsal et U20 : *La distinction*

Mission accomplie en cette année 2020 pour la sélection nationale de futsal et celle des U20. La première a pu conserver son titre de champion d'Afrique de football en salle remporté en Afrique du Sud. En 2020, la consécration a été à la maison, dans la somptueuse salle couverte de la ville de Laâyoune devant un nombreux public ravi de voir sa sélection s'adjuger un titre avec l'art et la manière : une victoire face à l'équipe égyptienne sur le score de 5 à 0, avec à la clé une qualification aux phases finales de la Coupe du monde de futsal qui aura lieu en Lituanie, en 2021.

Pour clore l'année sur une bonne note, honneur aux Lionceaux de l'Atlas. L'équipe nationale des U20 a pu décrocher à Tunis, lors du tournoi de l'UNAF, son billet pour la Coupe d'Afrique des nations de la catégorie prévue en janvier-février prochains en Mauritanie.

Le Onze marocain retrouve l'édition continentale après 15 ans d'absence. Ce qui constitue un joli exploit à mettre à l'actif de cette nouvelle génération de joueurs marocains.

Diego nous a quittés

Fin novembre, c'est toute la planète foot qui pleure la disparition du divin Diego Armando Maradona. A Buenos Aires, en Argentine, les supporters d'Argentinos Juniors, son premier club pro, et tout un pays pleurent le gaucher magique, mort le 25 novembre, à 60 ans, d'une crise cardiaque.

Idem à Naples, la ville où l'idole a évolué entre 1984 et 1992. Les témoignages d'affection des fans se multipliaient. Pendant plusieurs jours, la disparition du Pibe de Oro a bouleversé la planète foot. Au lendemain de ses funérailles, la polémique qui a toujours poursuivi Maradona de son vivant se manifestait même après sa mort. La justice argentine ayant annoncé l'ouverture d'une enquête dont l'objectif est de déterminer s'il y a eu négligence dans la mort du footballeur.



Les premiers effets de la pandémie

La course au soleil a été l'une des premières manifestations sportives à être contrariées par la propagation du nouveau coronavirus. En effet, la 78^{ème} édition de Paris-Nice n'est pas allée à son terme. Alors qu'elle devait arriver à Nice le 15 mars, devant le stade de l'Allianz Riviera, l'épreuve cycliste d'une semaine s'est achevée finalement un jour plus tôt que prévu, au col de La Colmiane.

Mais bien en amont, une forme de huis clos a été décidée sous l'impulsion des organisateurs (ASO), avec une absence de public dans les zones de départ et d'arrivée. De nouvelles règles sanitaires qui remettent logiquement en cause le maintien du calendrier des courses, plongeant de fait tout le peloton dans l'incertitude. Pour rappel, c'est l'Allemand Maximilian Schachmann qui a remporté cette édition unique et écourtée.

Reports en cascade

Censés se tenir l'été 2020, l'Euro de football et les Jeux olympiques d'été de Tokyo ont été reportés d'un an après que le spectre d'une annulation pure est simple ait pesé sur les deux compétitions. Si le CIO a assuré qu'il n'a jamais été question d'annuler les J.O, les décideurs japonais ont dû consentir des efforts financiers monstres pour ne pas en arriver là. D'ailleurs, le surcoût est estimé à plusieurs milliards de dollars.

L'annulation, l'UEFA n'en voulait pas entendre parler non plus. Le président de l'instance européenne, Alexander Ceferin, conscient des enjeux économiques de l'Euro, a fait des mains et des pieds pour maintenir l'évènement continental. Ce n'était pas une mince affaire d'autant que cette édition doit être organisée dans 12 pays différents. «Les nouvelles dates proposées sont du 11 juin au 11 juillet 2021», officialise l'UEFA dans un communiqué





Le Bayern sur le toit de l'Europe

1974, 1975, 1976, 2001, 2013 et donc, 2020. En cette année si particulière, le Bayern Munich est sorti vainqueur du Final 8 de Lisbonne. Le géant bavarois a assumé son statut en mettant par la même occasion fin au rêve du Paris Saint-Germain en finale. La suprématie indiscutable des Munichoïses a explosé aux yeux de la planète football dès les quarts de finale après avoir balayé le Barça de Lionel Messi, sur le score sans appel de 8 buts à 2. Une démonstration qui s'est poursuivie jusqu'en

finale donc, même si ce fut sur le plus petit des scores (1-0).

Ce sacre a aussi eu valeur de rappel : Sur le Vieux Continent, les clubs les plus historiques ne permettraient pas si facilement aux écuries montantes d'ajouter leur nom au palmarès de la Coupe aux grandes oreilles. Idem en Ligue Europa où le FC Séville a acquis son 6^{ème} sacre en C3, le quatrième depuis 2013 en disposant dans une rencontre incroyable de l'Inter de Milan (3-2), au Rhein Energie Stadion de Cologne.

Le sport au point mort

Fin mars, à cause de la pandémie et du confinement instauré aux quatre coins du monde, c'est toute la planète sport qui s'est arrêtée de tourner. Les championnats nationaux sont suspendus, tous sports confondus, suite à la décision des fédérations d'annuler toutes les compétitions sportives.

Une décision qui n'est pas sans conséquences sur les bourses des clubs. Plusieurs d'entre eux craignent une faillite à cause de l'absence de ressources financières en cette période où les stades sont vides. D'autant que le versement des droits TV a été suspendu par les diffuseurs dans l'attente d'une reprise de moins en moins évidente.



Le Black Mamba s'en va

Le 26 janvier 2020, le monde du sport était sous le choc après l'annonce du décès de Kobe Bryant. Sur les différents parquets de la NBA, les hommages se multipliaient avec une émotion non feinte. La légende du basket mondial, cinq fois champion NBA avec les Lakers de Los Angeles et double médaillé d'or olympique, a tragiquement perdu la vie dans un accident d'hélicoptère à l'âge de 41 ans. Gianna, sa fille de 13 ans, compte aussi parmi les victimes.

Surnommé "Black Mamba" pour son efficacité redoutable, Kobe Bryant restera dans les mémoires comme l'un des plus grands sportifs de l'histoire. En son hommage, LeBron James s'est fait faire un nouveau tatouage sur sa cuisse gauche. S'il était adulé par les uns, il pouvait être également haï par d'autres, mais Kobe Bryant, qui a passé une partie de son enfance en Italie avant d'arriver aux États-Unis à l'adolescence, mettait tout le monde d'accord sur son indéniable talent.

Coronavirus: Tolérance zéro dans les rues de Johannesburg sous couvre-feu

“**R**entre chez toi, je pourrais t’arrêter pour ça”. Arme et matraque à portée de main, les policiers ont multiplié les contrôles mardi soir dans les rues de Johannesburg, pour faire respecter les nouvelles restrictions liées à la Covid-19.

La veille, l’Afrique du Sud a donné un nouveau tour de vis aux mesures imposées pour freiner la pandémie: vente d’alcool interdite, masques obligatoires dans tout le pays, couvre-feu dès 21H00 et jusqu’à 06H00 du matin, bars et restaurants fermés à 20H00.

Frappée par une seconde vague avec déjà plus de 27.500 morts, c’est le premier pays africain à avoir dépassé le million de cas, pour une population de 59 millions.

A partir de 21H00, plusieurs dizaines de voitures de police ont quadrillé les rues étrangement calmes de certains quartiers défavorisés de la mégapole de près de cinq millions d’habitants.

Juste avant, les autorités avaient averti qu’elles appliqueraient une “tolérance zéro” le premier soir du nouveau couvre-feu.

Au passage des voitures dans le centre, des ombres filent. Une petite fille et un garçon passent furti-



vement dans la lumière des phares, les policiers sortent de leur voiture: trop tard, les silhouettes ont déjà disparu.

Un peu plus loin, une dizaine de véhicules de police forment un barrage.

“A partir de 21H00, plus rien ne bouge”, lance un policier, le doigt sur sa montre, à un chauffeur

de mini-bus taxi lors d’un contrôle. “Mets ton masque”, assène-t-il avant d’inspecter l’intérieur du véhicule. “On fouille tout, au cas où il y aurait de l’alcool”, explique-t-il à l’AFP.

L’interdiction de la vente d’alcool vise à réduire les accidents de la route et les violences, notamment familiales, qui viennent en-

core surcharger les hôpitaux du pays déjà à bout de souffle.

Le président Cyril Ramaphosa a reproché lundi aux Sud-Africains d’avoir “baissé la garde” face au virus, notamment avec l’organisation de nombreuses fêtes de fin d’année en cette période d’été austral. “Nous en payons désormais le prix”.

Fouille, palpations, une mitraille de questions posées en zoulou au chauffeur noir, il est enfin embarqué pour ne pas avoir respecté le couvre-feu.

“Ceux-là vont passer la nuit au poste”, explique l’agent en montrant du doigt un fourgon. “Certains seront relâchés demain, d’autres seront jugés”.

Ne pas porter de masque dans les lieux publics peut désormais conduire à la prison dans ce pays où une nouvelle variante du virus, plus rapidement transmissible, est responsable d’une grande majorité des nouveaux cas.

Au même moment, un sans-abri chargé de bouteilles en plastique et de canettes, un chapelet autour du cou, passe dans la nuit.

“Tu sais l’heure qu’il est? Tu es au courant des nouvelles restrictions? Qu’est-ce qu’il se passe si je te mets une amende? Tu n’as même pas de quoi payer”, lui dit une femme policier.

Lentement, l’homme sort un masque à paillettes crasseux de la poche de son pantalon qu’il pose sur son visage. Faisant un geste de la main, il ramasse son sac d’ordures et s’éloigne de la lumière des gyrophares.

Gâteau glacé au yaourt



Ingrédients

500 g de yaourt à la grecque (brassé)
50 g de sucre de coco
125 g de groseille
70 g de framboises
100 g de fraises

Préparation

Mélangez le yaourt au sucre de coco et versez dans le moule. Plantez dedans les fruits rouges et frappez le moule contre le plan de travail afin de bien intégrer les fruits rouges dedans.

Placez au congélateur pendant au moins 3 heures.

Découpez en bouchées à l’aide d’un couteau trempé dans de l’eau chaude et décorez chaque bouchée de groseilles fraîches.

Boire du thé vert et du café pourrait allonger la durée de vie des diabétiques

Thé ou café ? Si vous êtes atteints de diabète de type 2 et que vous voulez vivre plus longtemps, il n’y aurait pas à choisir, mais à combiner les deux. Selon une étude publiée dans le BMJ Open Diabetes Research & Care, et relayée par eatthis.com, boire quotidiennement du thé vert ou du café pourrait avoir des bienfaits sur la santé des diabétiques, et même prolonger leur espérance de vie. En effet, après avoir analysé les effets de la consommation de thé vert et de café sur 5.000 adultes diabétiques, une équipe de chercheurs japonais a constaté que les risques de décès prématuré étaient plus faibles parmi les participants à l’étude qui buvaient à la fois quatre tasses de thé et deux tasses de café tous les jours.

On connaissait déjà les bienfaits du thé vert et du café, mais cette nouvelle étude est l’une des premières à se pencher sur les effets sur la santé des diabétiques de la combinaison des deux boissons en un seul régime. L’étude, qui a étudié le régime alimentaire et le mode de vie de diabétiques de type 2 pendant cinq ans, a conclu que ceux qui buvaient une tasse de thé vert chaque jour avaient 15% moins de risques de mourir

prématurément, que ceux qui buvaient deux à trois tasses avaient 27% moins de risques de décès prématuré et que ceux qui buvaient quatre tasses avaient 40% moins de risques de mourir prématurément.

Concernant le café, il a été observé que boire une tasse par jour entraînait un risque de décès inférieur de 19%, et que ceux qui buvaient deux tasses de café par jour avaient une probabilité de décès prématuré inférieure de 41%. Les chercheurs japonais ont ainsi conclu que les personnes ayant le plus faible risque de mort prématurée étaient celles qui buvaient quatre tasses de thé vert et deux tasses de café par jour. “Nous avons constaté qu’une consommation plus élevée de thé vert et de café était significativement associée à une diminution de la mortalité toutes causes confondues chez les patients atteints de diabète de type 2”, assurent les chercheurs. Les scientifiques rappellent que les résultats tiennent compte d’autres facteurs liés au mode de vie des participants à l’étude, notamment l’alimentation et l’exercice. “Cette association est restée significative”, concluent-ils.

